

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université Abderrahmane mira de Bejaia

Département d'architecture



Faculté de technologie

Département d'architecture

Mémoire de recherche

En vue de l'obtention du diplôme de Master en architecture et urbanisme

Option : architecture, ville et territoire.

Thème :

**Analyse de la durabilité d'un plan local de développement,
Cas de plan local de développement de la commune de Beni
Ourtilane
(Wilaya de Sétif).**

Présenté par :

M^{lle} ABBAS Messad

M^{lle} ABDEDOU Lila

Encadré par :

Mr : KEZZAR M^{ed} Akli

Membres de jury :

Président Du Jury: Mr. MANSOURI

Examinatrice: M^{me} HENANE

Année universitaire : 2016/2017.

Résumé :

L'évolution de l'aménagement urbain de nos jours dans tous les pays s'oriente vers la démarche du développement durable. Cette tendance est développée dans le souci de trouver des solutions aux multiples problèmes qui surgissent en récurrence les problèmes écologiques, économiques et sociaux.

A partir de ce constat, nous avons défini le sujet central de notre recherche qui s'intéresse à l'évaluation (de point de vue de DD) de la pertinence d'un instrument local de planification stratégique du développement destiné à une communauté rurale ; il s'agit de plan local de développement de la commune de Beni Ourtilane. La grille d'analyse de développement durable (GADD) qui est l'outil utilisé pour évaluer ce plan local de développement est développée par la chaire en éco-conseil de l'université de Québec au Canada en 2016, son utilisation nous permet d'évaluer le processus d'élaboration et les différentes actions qu'il renferme. Par ailleurs la GADD s'est avéré un outil qui facilite la voie pour la proposition des pistes de bonification à fin d'améliorer la durabilité des PSPP.

Mots clés : le développement durable, la durabilité, le développement local, la GADD, le plan local de développement.

Abstract :

The evolution of the urban planning today in all countries is oriented towards sustainable development. This trend is being developed with a view to finding solutions to the many problems that arise, in particular ecological, economic and social problems.

Based on this finding, we have defined the central subject of our research that focuses on evaluation (from DD perspective) of the relevance of a local strategic planning instrument for a rural community; it is the local development plan of the municipality of Beni Ourtilane. The tool used to evaluate this local development plan is developed by the chair in eco-consultancy of Quebec's university in Canada in 2016. Its allows us to evaluate the process of elaboration and the different actions that it contains. In addition, the GADD has proved to be a tool that facilitates the way forward for the proposal of the bonus tracks in order to improve the sustainability of PSPP.

Keys words: the sustainable development, the sustainability, the local development, the GADD, the local development plan.

ملخص:

تطور التخطيط الحضري اليوم في الأقطار يتجه نحو نهج التنمية المستدامة و هذا التطور جاء من أجل إيجاد الحلول المناسبة للعديد من المشاكل القائمة و الناشئة سواء أكانت بيئية اقتصادية أو اجتماعية.

انطلاقاً من هذه المعاينة العامة، قمنا بتحديد موضوع بحثنا و المتمثل في تقييم أداة استراتيجية للتنمية المحلية صيغت لصالح مجتمع ريفي يشغل حيز محدد من منطقة جبلية تتمثل في مخطط التنمية المحلية لبلدية بني ورتيلان، و هذا باستعمال أداة خاصة بتقييم التنمية المستدامة . هذه الأخيرة تم تطويرها في هيئة البحث المسماة كرسي الاستشارة البيئية لجامعة كيبك الكندية عام 2016. استعمال هذه الاداة مكننا من تقييم عملية إعداد المخطط و تقييم مختلف المشاريع التي يحويها. تبين هذه الدراسة كيف تمهد هذه الأداة السبيل لاقتراح التوصيات و البدائل من أجل تحسين مستوى التنمية المستدامة لمختلف المخططات الاستراتيجية ، السياسات و المشاريع التنموية.

Remerciements

Avant tout, nous remercions Dieu le tout puissant qui nous a donné la force et la patience afin de réaliser ce modeste travail, au terme duquel, il nous est un agréable devoir de formuler nos vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué notre formation tant morale qu'intellectuelle.

Nos vifs remerciements s'adressent tout d'abord à notre encadreur Monsieur KEZZAR M^{ed} Akli pour son aide, ses orientations, ses conseils judicieux et sa précieuse documentation qui ont été la base de notre travail.

Nos vifs remerciements vont également à :

Monsieur MA, chef du service technique de l'APC de Beni Ourtilane. Qui a fait preuve d'une grande volonté et d'aide pour compléter ce travail en dépit de son temps fort chargé et de ses multiples occupations. Nous remercions également les fonctionnaires du service pour les facilités qui nous ont accordé et leur collaboration à cette étude en partageant leurs expériences et leurs connaissances.

Aussi nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux membres du jury :

*Président Du Jury: Mr. MANSOURI et l'examinatrice: Mme HENANE
Pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette étude en acceptant d'évaluer notre travail*

Nous voudrions également adresser un grand merci chaleureux pour toutes les personnes qui, a des titres divers, ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Merci à tous



Dédicaces

*je dédie ce modeste travail à celle qui m'a donné la vie,
le symbole tendresse, qui s'est sacrifiée pour mon
bonheur et ma réussite, à ma mère*

*A mon père, école de mon enfance qui a été mon ombre
durant toutes les années des études, et qui a veillé tout
au long de ma vie à m'encourager, à me donner l'aide et
à me protéger.*

Que dieu les gardes et les protège

A mes adorables sœurs et frère

A toute ma famille que j'aime beaucoup

A mon future mari : AKLI et toute sa famille

A tous mes amis

A tous ceux qui m'aiment

A tous ceux que j'aime



ABDEDOU Lila



Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

*A celui qui m'a tant aidé et encouragé dans mes études,
par ces précieux conseils, son sacrifice et sa
compréhension Mon très cher frère Mouloud, que dieu te
garde dans son vaste paradis.*

*A toi mon chère papa, mon exemple éternel, mon soutien
moral et Source de joie et de bonheur, celui qui s'est
toujours sacrifié pour me voir réussir.*

*A celle qui a beaucoup veillé sur moi avec énormément
d'amour, et de sacrifices. À toi ma chère maman.*

*A mon cher frère Tahar et adorables sœurs :Tinhinane et
Massilia qui ont toujours été là pour moi.*

A toute ma famille que j'aime beaucoup

*Et la famille ABID et spécialement khali mestafa, khalti
nadia, Sabrina, Nassim et Yacine , pour leur soutien
inconditionnel et leur encouragement.*

A mon très cher amour et future mari : Takfarines.

*A tous mes Ami(e)s que j'aime tant : Lila, Saida,
Tassadit, Wissam, Kahina, Wassila, Yasmina, Hanane
Pour leur sincère amitié et confiance, et à qui je dois ma
reconnaissance et mon attachement.*



Liste des tableaux :

Tableau N°1 : Grille de lecture pour l'analyse des projets et préavis.....	21
Tableau N°2 : Grille d'analyse développement durable.....	23
Tableau N°3: La priorisation de la dimension sociale.....	54
Tableau N°4: Les besoins en données de la dimension sociale.....	56
Tableau N°5 : La priorisation de la dimension écologique.....	58
Tableau N°6 : Les besoins en données de la dimension écologique.....	60
Tableau N°7 : La priorisation de la dimension économique.....	62
Tableau N°8 : Les besoins en données de la dimension économique.....	64
Tableau N°9 : La priorisation de la dimension culturelle.....	66
Tableau N°10: Les besoins en données de la dimension culturelle.....	67
Tableau N°11 : La priorisation de la dimension éthique.....	70
Tableau N°12 : Les besoins en données de la dimension éthique.....	71
Tableau N°13 : La priorisation de la dimension gouvernance.....	74
Tableau N°14 : Les besoins en données de la dimension gouvernance.....	76

Liste des abréviations.

APC : Assemblées populaires communales.

BET : Bureau d'étude technique.

CENEAP : Centre des études nationales et d'analyses pour la planification.

CES : Confédération européenne des syndicats.

CFPA : Centre de formation professionnel et d'apprentissage.

CUB : Club unihockey bisontin.

DD : Développement durable.

DLD : Développement local durable.

DRD : Développement rural durable.

GADD-F : Grille d'analyse de développement durable de la francophonie.

MATET : Ministre de l'Aménagement du Territoire et l'Environnement et du Tourisme.

ODD : Objectifs du développement durable.

OQADD : Outils de questionnement et d'aide du développement durable.

PLD : Plan local de développement.

PPDRI : Projet de proximité de développement rural intégré.

PSPP : Projet programme stratégie politique.

RSE : Responsabilité social des entreprises.

SDRD : Stratégies du développement rural durable.

Liste des figures :

Figure N°1 : Schéma du développement durable : à la confluence de trois préoccupations, dites « les trois piliers du développement durable ».....	13
Figure N°2 : Arborescence type d'un OQADD (grille SGAR Franche-Comté, revue par DEFEVER C. et MAHJOUB M.).....	17
Figure N°3: Répartition des OQADD selon leurs types d'intitulé (exemples : grille de lecture du développement durable, outil d'analyse des projets au regard des critères du développement durable, etc.).....	18
Figure N°4 : Typologie des OQADD selon leurs finalités et leurs formes.....	19
Figure N°5 : Cycle de gestion du développement durable.....	26
Figure N°6 : Carte hypsométrique de la commune de Beni Ourtilane.....	40
Figure N°7 : Carte des altitudes de la commune de Beni Ourtilane.....	40
Figure N°8 : Carte des pentes de la commune de Beni Ourtilane.....	41
Figure N°9 : Carte hydrographique de la commune de Beni Ourtilane.....	42
Figure N°10 : Schéma des trois phases principales d'élaboration du PLD	49
Figure N°11 : Diagramme radar de la dimension sociale.....	52
Figure N°12 : Diagramme radar de la dimension écologique.....	57
Figure N°13 : Diagramme radar de la dimension économique.....	60
Figure N°14 : Diagramme radar de la dimension culturelle.....	65
Figure N°15 : Diagramme radar de la dimension éthique.....	68
Figure N°16 : Diagramme radar de la dimension gouvernance.....	72
Figure N°17 : Diagramme radar des six dimensions de la GADD.....	77
Figure N°18 : Niveau de réponse aux ODD.....	78

Sommaire

SOMMAIRE

Résumé	I
Abstract	II
الملخص	III
Remerciements	IV
Dédicace	V
Sommaire.....	VII
Liste des abréviations	XII
Liste des figures.....	XIII
Liste des tableaux.....	XIV

CHAPITRE 01: CHAPITRE INTRODUCTIF.

1. Introduction générale	1
2. Problématique	4
3. Hypothèses	4
4. Objectif de la recherche	5
5. Le choix d'objet d'étude	5
6. Méthodologie de travail	5
7.La structure du mémoire	6

PARTIE THEORIQUE :

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Introduction.....	8
-------------------	---

Section I : Généralités sur la notion du développement durable et de la durabilité.....

I.1.Concept du développement durable:.....	9
I.1.1.Définition :	9

Sommaire

I.1.2.Genèse de la notion du développement durable.....	9
I.1.3.Objectifs	10
I.1.4.Principe de base du développement durable	13
I.1.5.Outils de questionnement et d'aide du développement durable (OQADD)	16
I.1.6.Grille d'analyse de la Chaire en Éco-Conseil (GADD)	23
I.2. Concept de la durabilité	29
I.2.1.Définition	29
I.2.2.Modèles	30
I.2.3.Aspects	30
Section II : le concept du développement rural durable et le développement local durable.....	31
II.1.Concept du développement rural durable (DRD).....	31
II.1.1.Définition	31
II.1.2.Principes de la Politique de Développement Rural	31
II.1.3.Stratégie de développement rural durable en Algérie.....	32
II.2.Le concept du développement local durable (DLD)	32
II.2.1.Définition	32
II.2.2.Les objectifs du développement local.....	33
II.2.3.Caractéristiques.....	33
II.2.4.Acteurs et principes directeurs.....	33
II.2.5.Etape d'une planification correcte du développement local	35
II.2.6.définition du développement local durable.....	35
II.2.7.Définition du Plan locale de développement (PLD).....	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion.....	37
CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).	
Introduction.....	38
SECTION I : Présentation d'aire d'étude (la commune de Beni Ourtilane)	Erreur ! Signet non défini.
I.1.Le milieu physique et environnementale de la commune de Beni Ourtilane	39

Sommaire

I.1.1 Présentation de la commune.....	39
I.1.2.Relief	39
I.1.3.Altitude.....	40
I.1.4.Pente	41
I.1.5.Ressources hydriques	41
I.2.les caractéristiques générale de la commune de Beni Ourtilane.....	42
I.3.les points forts et faibles de la commune de Beni Ourtilane	42
SECTION II : Présentation d’objet d’étude (PLD).....	43
II.1.Présentation	43
II.2.Axes stratégiques du plan local du développement de la commune de Beni Ourtilane.	47
II.2.1.Objectifs du PDL	47
II.2.2.Contenu du plan développement local.....	48
II.2.3.Le processus d’élaboration du PDL.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.4.Les trois phases principales d’élaboration du PLD	49
Conclusion.....	50
PARTIE ANALYTIQUE :	
CHAPITRE 04: Interprétation des résultats.	
Introduction.....	51
I. La dimension sociale	52
I.1.Présentation.....	52
I.2.Interprétation des résultats de l’analyse de la dimension	52
I.2.1.Diagrammes radars.....	52
I.2.2.Enjeux prioritaires	52
I.2.3.Priorisation	53
I.2.4.Les besoins en données	54
I.3.Synthèse	56
II. La dimension écologique	56
II.1.Présentation	56
II.2.Interprétation des résultats de l’analyse de la dimension	Erreur ! Signet non défini.

Sommaire

II.2.1.Diagrammes radars	57
II.2.2.Enjeux prioritaires.....	57
II.2.3.Priorisation.....	57
II.2.4.Les besoins en données.....	59
II.3.Synthèse.....	60
III. La dimension économique	60
III.1.Présentation	60
III.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension.....	60
III.2.1.Diagrammes radars	60
III.2.2.Enjeux prioritaires	61
III.2.3.Priorisation	61
III.2.4.Les besoins en données	63
III.3.Synthèse	64
IV. La dimension culturelle	64
IV.1.Présentation.....	64
IV.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension.....	65
IV.2.1.Diagrammes radars.....	65
IV.2.2.Enjeux prioritaires	65
IV.2.3.Priorisation	65
IV.2.4.Les besoins en données	67
IV.3.Synthèse	68
V. La dimension éthique	68
V.1.Présentation	68
V.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension.....	68
V.2.1.Diagrammes radars	68
V.2.2.Enjeux prioritaires	69
V.2.3.Priorisation.....	69
V.2.4.Les besoins en données.....	70
V.3.Synthèse	71
VI. La dimension gouvernance	72

Sommaire

VI.1.Présentation.....	72
VI.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension.....	72
VI.2.1.Diagrammes radars.....	72
VI.2.2.Enjeux prioritaires.....	72
VI.2.3.Priorisation.....	73
VI.2.4.Les besoins en données.....	75
VI.3.Synthèse.....	76
VII.Les six dimensions de la GADD.....	77
VII.1.Interprétation des résultats généraux.....	77
VII.1.1.Diagramme radar générale.....	77
VII.1.2.Enjeux prioritaires.....	77
VII.1.3.Niveau de réponse aux ODD.....	78
VII.2.Synthèse.....	78
VII.3. Les pistes de bonification.....	78
Conclusion.....	79
CONCLUSION GENERALE.....	80
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXE	

1. Introduction générale:

Considérer le monde rural comme un milieu ancré dans les valeurs du passé et voué à un déclin irréversible face à la montée de l'urbanisation. C'est en réalité en avoir une vision très superficielle car il est entré dans une phase de profonde transformation qui le place dans le champ du développement économique général, des modes de vie et des aspirations de la société contemporaine. (Bontron, 1 juin 1996).

Selon Ferroukhi,S. et Benterki,N (2002) ,Les espaces ruraux algériens présentent un état de rétrécissement des systèmes de reproduction naturelle, économique et sociale. Dans un tel contexte, il semble que les insuffisances des nombreuses actions de développement rural traduisent plus un manque de consensus politique sur la conception du monde rural dans son ensemble, dans sa complexité et surtout dans sa diversité (naturelle et socio- économique), qu'un manque de volonté ou encore une insuffisance en matière d'affectation de moyens matériels. Ainsi, il ressort de l'examen d'une étude sur le développement rural en Algérie, réalisée par le C.E.N.E.A.P en 1991, en se basant sur l'analyse des données relatives à l'investissement planifié (période de planification) à impact rural, que :

- « *Les actions entreprises par les pouvoirs publics algériens, en direction des milieux ruraux, étaient conçues selon une logique unique, plus urbaine que rurale. Ceci, sans tenir compte ni des équilibres existants, ni des grandes diversités écologiques et socio- économiques qui caractérisent les zones rurales en Algérie.*
- *Les programmes de développement rural ont été dans leur majorité, conçus, financés et dirigés de manière centrale, sans l'implication des acteurs locaux concernés (agriculteurs, artisans, ...) ni dans la définition des objectifs, ni dans leur réalisation. Ceci est valable, même si durant la fin de la phase de l'économie dirigée on assistait, plus au moins, à une planification décentralisée, où une large part de la gestion des ressources allouées était laissée à l'initiative locale (élus locaux).*
- *Les programmes de développement rural ont rarement été conçus selon une logique territoriale (spatiale) cohérente, moins encore sur la base de projets de développement ciblant des groupes de populations bien déterminés. Ils ont été, plutôt, une juxtaposition d'orientations et de mesures, émanant de plusieurs secteurs (notamment le secteur agricole), chacun à part, sans qu'il y ait une cohérence des unes avec les autres ».* (Ferroukhi et Benterki, 2002).

D'après le CENEAP(2009), La wilaya de Sétif occupe une position centrale D'une superficie de 6.549,64 km², elle ne représente que 0,27% de l'ensemble de la superficie du territoire national qui est de : 2.381.741 km². Elle est composée de 60 communes réparties en

20 Daïra, c'est une wilaya où 3 zones se distinguent : • La zone montagneuse • Les hautes Plaines • La frange subdésertique ;

D'après le CENEAP(2009), L'espace montagneux Nord subit un retard de développement, phénomène qui se manifeste généralement par un exode intense, et cela pour des raisons multiples d'ordres économiques, sociales sécuritaires et environnementales. Les menaces et contraintes qui pèsent sur ces espaces soulèvent la question de la vulnérabilité des situations socio-économiques des populations, et par voie de conséquences le développement humain en général, notamment en ce qui concerne les plus démunis, car c'est à ce niveau que les effets des disparités spatiales et de la détérioration de l'environnement se font le plus nettement ressentir.

Les politiques de développement local qui se sont succédées depuis l'indépendance ont, dans l'ensemble, permis une substantielle amélioration des principaux indicateurs de développement humain en valeur absolue, mais n'ont pas réussi à effacer certaines inégalités en valeur relative entre les catégories sociales, les régions, les secteurs d'activité et entre hommes et femmes. (CENEAP , 2009).

L'effort d'investissement consenti par l'Etat, à travers les différents plans de développement local a quelque peu favorisé les communes abritant les grands centres urbains de la wilaya, notamment au détriment des espaces ruraux et de montagne qui ont fortement perdu leur attractivité en raison de l'absence d'une vision intégrée du développement.(CENEAP , 2009).

Dans l'ensemble, les niveaux de développement enregistrés dans certaines communes au sein des zones de montagne de la partie Nord de la Wilaya de Sétif se situent bien en deçà des seuils acceptables. (CENEAP , 2009).

Les conditions de vie « précaires » vécues par la population ont favorisé avec le temps le dépeuplement progressif de la région et ceci en dépit de l'existence de ressources naturelles potentiellement aptes à stimuler un dynamisme économique certain. Les actions de développement engagées jusque-là ont été impuissantes pour freiner l'exode rural, et la dévitalisation de ces zones de montagne en raison d'actions de proximité cohérente et ciblées. (CENEAP , 2009)

Par ailleurs, le choix opérés et l'approche préconisée pour diversifier les activités économiques en milieux ruraux et améliorer l'accès aux services publics – sans l'implication effective des populations locales – n'ont pas eu un impact significatif sur l'amélioration du bien-être des populations de ces zones. D'où l'urgence de cerner avec exactitude les besoins prioritaires des populations locales de déterminer le niveau de développement de ces communes de montagne et de proposer à court et moyen terme (2009-2013) un plan d'action

CHAPITRE 01 : CHAPITRE INTRODUCTIF

multisectoriel intégré dans le cadre d'une nouvelle approche basée sur un développement durable de ces zones.(CENEAP ,2009)

Et nous on s'intéresse particulièrement à l'évaluation de la durabilité de ce plan locale du développement et précisément celui de la commune de Beni Ourtilane.

2. Problématique :

Comme beaucoup de communes d'Algérie, dans la circonscription de Beni Ourtilane émanant de la wilaya de Sétif, l'état pilote le processus du développement socioéconomique en élaborant un plan local de développement.

La commune a en effet cessé d'être depuis longtemps un acteur actif de développement durable, elle peut reconfigurer avec les ambitions durables du présent plan, trouver sa place dans l'échafaudage à dresser pour sa réalisation et constituer ainsi un niveau de coordination régénéré dans le processus de pilotage et de suivi de sa mise en œuvre.

Le programme de développement intégré et durable ou plan de développement quinquennal du territoire de Béni Ourtilane est mis dans une démarche de management territorial nouvelle, durable et intégrée, d'engager les actions coordonnées, forcément interdépendantes, qui tendent à renforcer la capacité de cette collectivité territoriale à offrir à ses habitants un environnement et des conditions propices à une relance de son développement.

Pour cela une question principale d'ordre méthodologique s'impose :

A Quel degré le plan local de développement (PLD) participe au développement durable de la commune? Et Comment?

D'autres questions viennent se greffer à notre problématique centrale, à savoir :

- ✓ Comment peut-on évaluer la durabilité des projets ou actions entreprises dans le cadre du plan local de développement dans la commune concernées?
- ✓ Quel est l'outil adéquat pour l'évaluation de ce plan local de développement ?
- ✓ Quelles sont les améliorations à apporter à ce plan local de développement pour qu'il participe amplement au développement durable de la commune ?

3. Hypothèses :

Nos hypothèses de recherche sont formulées comme suit :

Hypothèse 01:

- La mise en œuvre des projets de développement issus du plan locale de développement contribue à améliorer le cadre et les conditions de vie des populations locales d'une manière durable.

Hypothèse 02:

- La grille d'analyse de développement durable (GADD) est un outil qui permet d'évaluer de manière critique les actions entreprises dans le plan local de développement et de leur impacts à l'échelle local et de proposer des pistes de bonification afin d'atteindre des niveaux de durabilité supérieures.

4. Objectif de la recherche :

A travers ce travail de recherche, nous avons fixé deux préoccupations majeures :

- La première est d'apporter notre modeste contribution à une meilleure compréhension d'un plan local de développement comme outil de développement local durable.
- La deuxième est de procéder un essai d'évaluation de ce plan par la grille d'analyse de développement durable(GADD).

De cette manière on essayera de :

- ✓ Appliquer la grille d'analyse du développement durable(GADD) pour l'évaluation du plan local de développement.
- ✓ Evaluer la cohérence entre les interventions d'appui proposé dans le plan local de développement.
- ✓ Contribuer à l'amélioration de ce plan par la proposition de certaines pistes de bonification.

5. Choix d'objet d'étude :

L'objet d'étude a été retenu pour les raisons suivantes :

Le plan local de développement est un outil qui sert à améliorer la durabilité de développement de la commune de Beni Ourtilane, après sept ans de son élaboration, le temps est venu de se posé des questions sur son impact réel et sur la durabilité du développement durable de cette commune.

6. Méthodologie de travail :

La méthodologie adaptée pour atteindre les objectifs fixés de notre recherche sont comme suit :

1-La première étape : durant cette étape nous allons nous baser sur une recherche bibliographique et théorique variée entre :

Des livres et des articles sur le développement durable, durabilité... Aussi des recherches universitaires (mémoires de fin d'étude, thèses de magistère et de master sur notre aire d'étude et sur le même sujet). Ainsi que, des rapports de fin de stage et article scientifique publiés. Cette lecture sera également renforcée par quelques consultations sur le net et le document administratif (PLD) de la commune de Beni Ourtilane, qui nous permettra de mieux s'insérer dans notre problématique.

2-la deuxième étape : cette étape est distinguée avec le contact direct avec notre aire d'étude suite à l'observation et à la collecte de données qui sera faite à travers :

- ✓ Une enquête administrative avec l'agent de service technique de l'APC de la commune de Beni Ourtilane, Mr : M. A, (voir l'annexe N°01). Ceci nous permettra de collecter les données nécessaires pour atteindre l'objectif de notre recherche et vérifier nos hypothèses.

3-La troisième étape : consiste à organiser, classer, et traiter, les données collectées sous forme de textes, de tableaux, des figures. Le traitement des données sera appuyé essentiellement sur l'utilisation de deux approches différentes, mais complémentaire :

- ✓ L'approche conceptuelle : basée sur l'analyse des données théoriques ou nous allons rédiger plusieurs textes et utiliser différentes définitions. Cette partie nous permettra d'analyser, d'examiner et d'évaluer l'ensemble des pratiques et des expériences qui se rapportent à notre thème.
- ✓ L'approche analytique : basée sur l'analyse des données graphiques ou nous allons utiliser la grille d'analyse de développement durable(GADD), (voir l'annexe N°02), pour mettre en relief les caractères prépondérante notre objet et aire d'étude, en matière de spécificités.

4-La quatrième étape : consacrer à l'interprétation des résultats obtenus de l'application de la grille d'analyse de développement durable, (voir l'annexe N°03) dans le but de vérifier la relation hypothétique et d'apporter des réponses à l'ensemble des questions de notre problématique.

7. Structure du mémoire :

Ce mémoire propose un nouvel outil pour l'évaluation du développement durable, il sera appliqué sur le plan local de développement(PLD) de la commune de Beni Ourtilane tout en suivant les directions du développement durable. Et afin de mener à bien ce travail, une des phases de la présente étude sera consacrée à une présentation théorique facilitant la compréhension de ces principes qui est structurée en deux chapitres, et une autre pratique

CHAPITRE 01 : CHAPITRE INTRODUCTIF

structurée en dernier chapitre. Donc notre travail est structuré en quatre chapitres avec une fonction particulière pour chacun d'eux.

Le premier chapitre qui s'agit du chapitre introductif ou on trouve l'introduction générale, la problématique, les hypothèses, l'objectif de la recherche, le choix d'objet d'étude, la méthodologie du travail et la structure du mémoire.

Le deuxième chapitre met en évidence dans la première section les notions générales liées au développement durable, à la présentation de l'outil d'analyse (GADD) et à la durabilité, dans la deuxième section toute en mettant la lumière sur le concept du développement rural durable et le développement local durable, Ce qui nous servira à les bien comprendre et les bien placer dans le prochain chapitre.

Le troisième chapitre porte sur la présentation de la commune de Beni Ourtilane et son plan local du développement à savoir:

Dans la première section nous mettrons l'accent sur la présentation d'aire d'étude (la commune de Beni Ourtilane). Ensuite dans la deuxième section nous allons présenter l'objet d'étude (le plan local du développement).

Le quatrième chapitre consiste à l'application de la GADD-F ou nous mettrons l'accent sur l'analyse de la performance de la durabilité du plan local de développement selon les six dimensions de développement durable(sociale, économique, culturelle, écologique, éthique, gouvernance), ceci va nous donner des résultats sous forme de représentations graphiques qui présentent visuellement les notes globales obtenues pour chaque dimension et pour chaque thème, Ensuite nous passerons à l'interprétation de ces résultats ainsi que les pistes de bonification proposées que nous dressons sous forme d'un rapport d'analyse.

PARTIE THEORIQUE :

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Introduction :

Selon Boutaud et Brodha (2006, p155). L'histoire du développement durable est indéniablement marquée par la confrontation entre deux formes d'intérêts potentiellement contradictoires : d'une part, la nécessité de préserver l'environnement mondial; d'autre part, la volonté de maintenir une dynamique de développement socioéconomique à l'échelle de la planète.

Selon Villeneuve et coll. (2014, p1), le développement durable ouvre des perspectives d'avenir pour les nations et occupe une place souvent citée comme un moyen de développement local intégré des régions dans de nombreux pays. C'est pourquoi ce concept a fait une avancée importante au niveau international, au niveau local et dans les organisations.

Donc il est nécessaire de bien comprendre les concepts clés liés au développement durable et la durabilité, Dans ce deuxième chapitre nous mettrons l'accent sur ces deux concepts dans l'objectif est la compréhension des liens entre eux.

Le chapitre est structuré en deux sections ; Dans la première section, on va introduire notre travail avec des généralités sur la notion du développement durable, la présentation de l'outil d'analyse (GADD) et la durabilité, pour la deuxième section nous traiterons le concept du développement rural durable et le développement local durable, enfin nous terminerons par une conclusion qui synthétise les acquis atteints.

Section I : Généralités sur la notion du développement durable et de la durabilité

I.1. Concept du développement durable:

I.1.1. Définition:

La définition la plus universelle de la notion du développement durable est celle issue du rapport de la Commission Brundtland : «Un développement qui permette de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Ce rapport souligne que deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité;
- le concept de l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». (Villeneuve et coll., 2014, p1)

Le développement durable suppose un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus décisionnel. (Mupenda, 2013-2015 , p 1)

Le développement durable, c'est un modèle de développement économique et social visant à assurer la pérennité du patrimoine naturel de la Commune. (Aulu ,2012.)

Le développement durable est généralement présenté comme la résultante d'un jeu de pressions multiformes, créés par des groupes d'acteurs aux motivations diverses. Par exemple, par des mouvements altermondialistes et par des organisations non gouvernementales très présentes auprès d'institutions internationales. (Lauriol, 2004, p137)

I.1.2. Genèse de la notion du développement durable :

- **1972 : Le club de Rome :**

(Fondé en 1968 à Rome) publie le rapport the limits to growth (les limites à la croissance) traduit en français sous le titre halte à la croissance ?rédigé à la demande de club de Rome à une équipe de chercheur du Massachusetts institute of technologie. Ce premier rapport donne les résultats de simulation informatique sur l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles, avec des projections jusqu' en 2100. Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entrainera au cours du XXIe une chute brutale

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des énergies fossiles. (Boutaud, 2005).

- **1987 : Le rapport Brundtland :**

Une définition du développement durable est proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland).

Le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone est signé le 16 septembre.

1990 : le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) commence à alerter la communauté internationale sur les risques du réchauffement climatique dus à la concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre. (Boutaud, 2005).

- **1992 :(3 au 14 juin) : troisième sommet de la Terre ; à Rio de Janeiro :**

Consécration du terme « développement durable », le concept commence à être largement médiatisé devant le grand public. Adoption de la convention de Rio et naissance de l'Agenda 21. La définition Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles non renouvelables, sera modifiée par la définition des « trois piliers » qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement. (Boutaud, 2005)

I.1.3.Objectifs :

Il importe de signaler que le développement durable n'est pas synonyme de protection de l'environnement. Il consiste plutôt à faire en sorte que les citoyens, groupes, institutions, entreprises et gouvernements intègrent dans leurs actions, projets, programmes et politiques, l'atteinte simultanée et équilibrée des trois objectifs suivants :

A) Améliorer l'équité sociale :

- Permettre la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures.
- Améliorer leur qualité de vie par l'accès pour tous à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux, aux services sociaux, à un logement de qualité, au respect des droits et des libertés de la personne et à la participation pour l'ensemble des groupes de la société aux différents processus de prise de décision. (Lévesque et Labrie,2004,p3).

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

B) Améliorer l'efficacité économique :

- Favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines. (Lévesque et Labrie,2004,p3).

C) Maintenir l'intégrité de l'environnement :

- Intégrer la préoccupation du maintien de la diversité des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques

Le développement durable doit donc être compris comme un développement à la fois :

Supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi propre que possible.

Viable, autosuffisant à long terme, c'est-à-dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance économique riche en emplois de qualité.

Équitable pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une qualité de vie. (Lévesque et Labrie,2004,p3)

Les nouveaux objectifs du développement durable :

Ces nouveaux objectifs (ODD), portant sur la période 2015-2030, devraient être opérationnels au 1er janvier 2016. Ce "nouveau référentiel du développement du monde" se précise en 169 cibles. Chaque cible est évaluée par divers indicateurs. Cette évaluation pose divers problèmes.

Le 2 août 2015, 193 pays ont approuvé les 17 objectifs qui sont comme suit :

Social/population :

Objectif 1 : pauvreté ; éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2 : faim ; éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Objectif 3 : santé ; permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif 4 : éducation ; assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Objectif 5 : genre ; parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6 : eau ; Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Objectif 7 : énergie ; garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable. (Villeneuve ,2016,p12).

Économique/Prospérité :

Objectif 8 : travail décent et croissance économique ; promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9 : infrastructure ; bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Objectif 10 : inégalités ; réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Objectif 11 : villes ; faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Objectif 12 : production et consommation responsables ; établir des modes de consommation et de production durables. (Villeneuve ,2016,p12).

Écologie/Planète :

Objectif 13 : changement climatique ; prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14 : écosystème des mers ; conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Objectif 15 : écosystème des terre ; préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

* Étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques est la principale structure intergouvernementale et internationale de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques. (Villeneuve,2016,p12).

Gouvernance/Paix :

Objectif 16 : citoyenneté mondiale et pacifique ; Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. (Villeneuve , 2016, p12).

Partenariat :

Objectif 17 : partenariat mondial ; renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. (Villeneuve , 2016,p12).

Piliers :

- **économique (efficacité, rentabilité) :** trouvé un juste équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement.
- **sociale (responsabilité sociale) :** satisfaire les besoins essentiels des populations en réduisant les inégalités sociales dans le respect des différentes cultures.
- **environnementale (responsabilité environnementale) :** maintenir l'équilibre écologique sur le long terme en limitant notre impact sur l'environnement.

(BELALIA ,TALEB ,ZOUAKI ,2014–2015,p26)

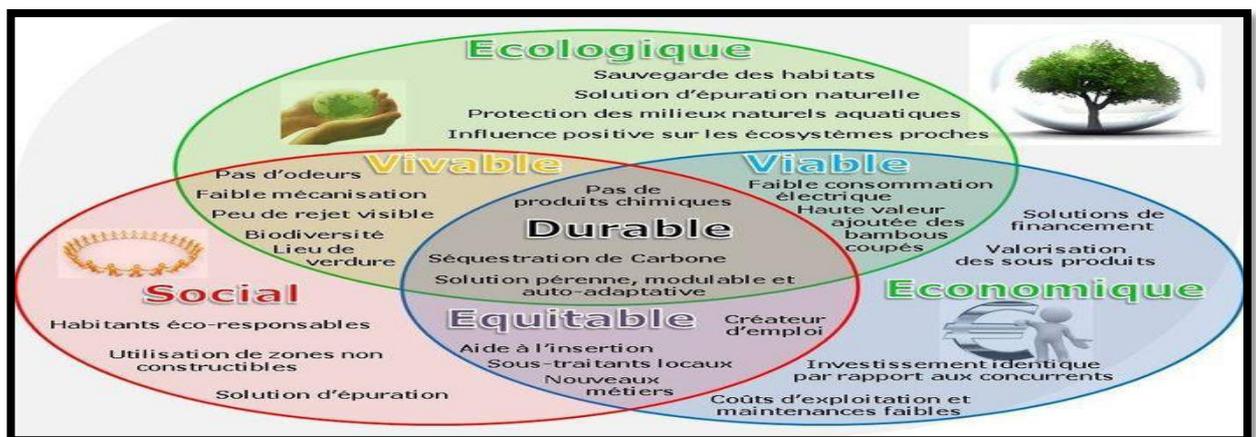


Figure N°1 : Schéma du développement durable : à la confluence de trois préoccupations, dites « les trois piliers du développement durable ».

Source : [En ligne] :http://212.43.237.181/normalisation/Fiche.aspx?chapitre id=6&fiche_id=55 .(page consultée le 27/10/2016).

I.1.4.Principe de base du développement durable :

Le concept de développement durable se fonde sur la mise en œuvre d'une utilisation et d'une gestion rationnelle des ressources (naturelles, humaines et économiques), visant à satisfaire de manière appropriée les besoins fondamentaux de l'humanité. Les conditions nécessaires au développement durable sont les suivantes :

- **Le principe d'intégration :**

Selon le dictionnaire le Larousse le mot intégration signifie l'action d'intégrer ; fait pour quelqu'un, un groupe, de s'intégrer à, dans quelque chose (Le principe d'intégration a comme premier principe d'intégrer les exigences des trois piliers du développement durable, en premier lieu il désigne d'intégrer les exigences de protection environnementale et le développement économique

Puis une nouvelle vision est apparue et elle souligne l'interdépendance du développement économique et social et à la fin les trois piliers sont intégrés et l'intégration est souvent représentée par un triangle.

- **Le principe d'équité :**

Le sens du terme équité renvoie à l'esprit d'égalité et a l'idée de ce qui est juste. Le principe d'équité revêt deux aspects. Le premier est l'aspect intergénérationnel, qui est lié à la notion de générations futures. La responsabilité envers les générations futures figurait déjà dans la Charte des Nations Unies. A la différence des types de développement.

L'ayant précédé, le rapport Brundtland propose un développement qui se caractérise par la prise en compte des générations futures. Le second aspect du principe d'équité est intergénérationnel, s'agissant alors d'une juste répartition des ressources entre les êtres humains de la génération présente, tant au niveau national qu'international.

Il s'agit donc de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus, dans le respect de leurs cultures.

- **Le principe de précaution :**

En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. La précaution diffère de la "prévention", qui analyse par exemple le rapport entre coût de dépollution et bénéfices en termes d'emplois créés. En matière de précaution, face aux risques, on agit pour rendre les choix réversibles, sans évaluer les coûts.

Donc la précaution est parmi les principes qui visent à éliminer les catastrophes naturelles ou les risques de santé. Il est indispensable afin d'assurer la durabilité des stratégies en matière

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

d'environnement et de développement. Le principe de participation trouve ainsi sa place dans le concept de développement durable.

- **Le principe de participation :**

Le principe de la Déclaration de Rio mentionne la participation de tous les citoyens quel que soit leurs professions ou leurs statuts sociaux. Donc la participation est très encouragée et ce droit est apparu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. « Le droit au développement est un droit de l'homme inaliénable en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, Social, culturel et politique, dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisées, et de bénéficier de ce développement »

- **Le principe de responsabilité :**

Comme on a déjà vu précédemment le principe d'équité vise à éliminer la pauvreté et notamment il est lié à un autre principe qui est le principe de responsabilité. Elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. Au niveau international «étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable».

Ce principe inclut deux éléments fondamentaux. Le premier concerne la responsabilité commune des Etats pour la protection de l'environnement, d'où le devoir des Etats de coopérer en matière d'environnement. Le second élément concerne la nécessité de prise en compte de la situation propre à chaque pays, en particulier le rôle joué dans la création problème et sa capacité de prévention, réduction et contrôle des menaces qui pèsent sur l'environnement.

- **Le principe de bonne gouvernance :**

Même si ce principe a la particularité d'être absent de la Déclaration de Rio, il n'en est pas pour autant de moindre importance. La Déclaration de New Delhi¹¹⁸ dans son principe 6, considère la bonne gouvernance comme essentielle au développement progressif et à la codification du droit international relatif au développement durable. Ce principe est lié au principe de participation ainsi qu'au principe d'équité. Il oblige en effet les Etats et les organisations internationales à adopter des procédures de prises de décision démocratiques et transparentes. (BELALIA ,TALEB ,ZOUAKI , ,2014–2015,p27-29).

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

I.1.5.Outils de questionnement et d'aide du développement durable (OQADD) :

I.1.5.1.Définition :

Souvent appelés « grilles développement durable », les Outils de Questionnement et d'Analyse vis-à-vis des critères du Développement Durable (OQADD) selon Aurélien boutaud (2005, p1), sont des objets très hétéroclites apparus pour la plupart de manière assez anarchique dans le paysage administratif et politique francophone. Développés sur le terrain par des acteurs publics, des associations ou éventuellement des bureaux d'études, les OQADD se réclament à la fois de l'évaluation des politiques et de l'analyse multicritère, tout en étant bien souvent à mille lieues des canons théoriques développés dans ces différentes disciplines. De manière assez synthétique, nous pouvons considérer que sont regroupés sous cet intitulé très vague d'OQADD, des dispositifs :

- Dont la finalité consiste à évaluer, à analyser ou plus simplement à questionner des politiques ou des projets (dont l'état d'avancement est variable) par rapport aux exigences du développement durable ;
- Dont la forme est le plus souvent celle d'une grille de critères, organisés et hiérarchisés en arborescence, et formulés sous forme de questions dont les résultats peuvent être (mais ne sont pas nécessairement) agrégés et pondérés entre eux.

D'après l'auteur (2005, p2), la grille en question peut être considérée comme une forme d'arborescence se décomposant en plusieurs niveaux.

⇒ Le niveau zéro correspond le plus souvent à la finalité de l'outil. L'intitulé de l'OQADD reflète en général à peu de chose près cette finalité – en l'occurrence il s'agit d'« apprécier l'adéquation des projets d'aménagement avec les principes du développement durable ».

⇒ Le premier niveau est ici décomposé en trois parties (A, B et C), touchant respectivement aux Finalités du projet (A), à la Gouvernance et au processus de décision et d'adhésion des acteurs (B) et à une Analyse globale et systémique des aspects économiques, sociaux et environnementaux (C). Ce premier niveau est décomposé en :

⇒ Un second niveau pour les parties B (Opportunités et faisabilité du projet (B1), Contexte local (B2), Partenariat et participation (B3)) et C (Qualité du milieu et pérennité des ressources naturelles (C1), Tissu économique viable (C2), Développement social et humain (C3). Enfin,

⇒ Un troisième niveau correspond aux différentes questions illustrant les thèmes des niveaux supérieurs, questions auxquelles il s'agit bien entendu de répondre (B1.1, B1.2, etc.). Certaines questions sont mêmes subdivisées en

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

⇒ Un quatrième niveau (B1.1.1, B1.1.2, etc.). Au total, un peu plus de 140 questions et sous-questions sont posées dans ce système arborescent.

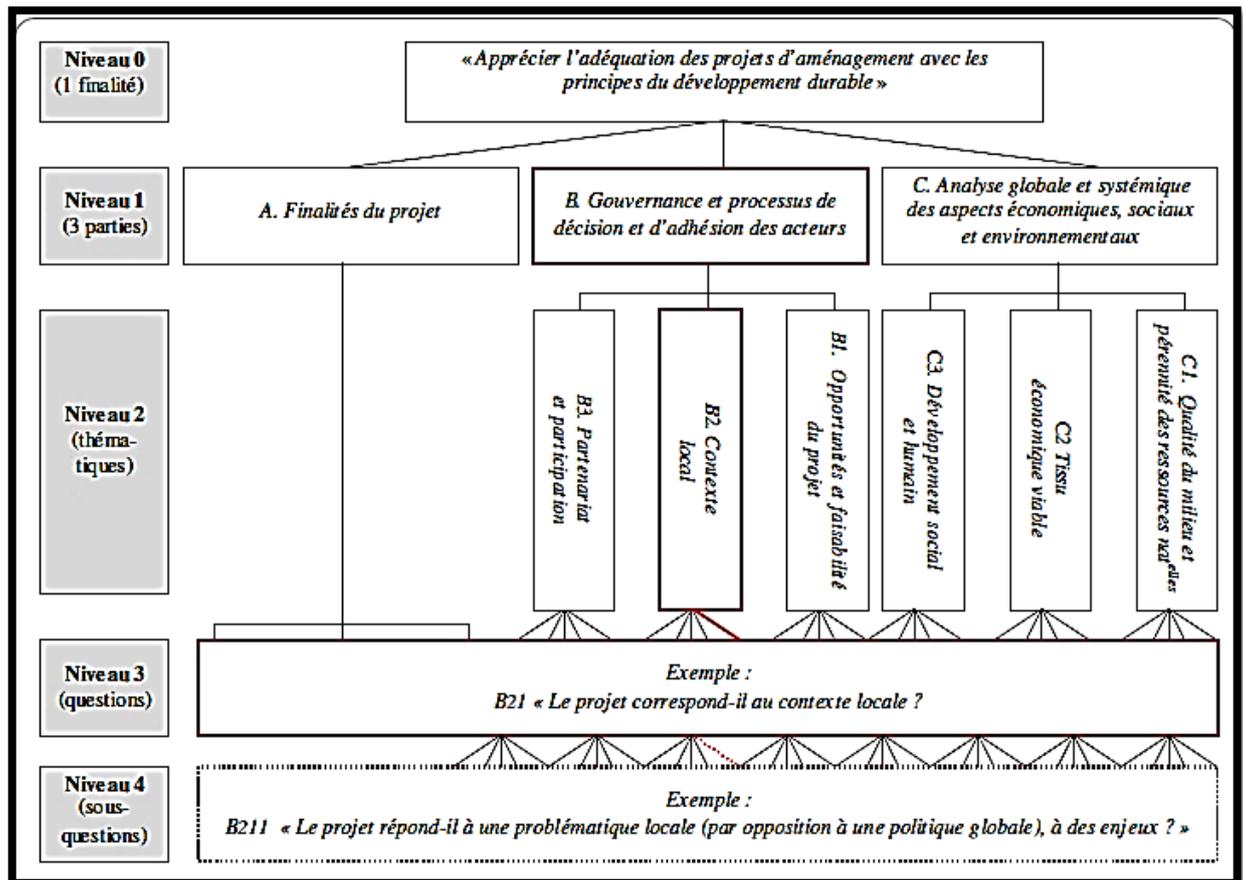


Figure N°2 : Arborescence type d'un OQADD (grille SGAR Franche-Comté, revue par DEFEVER C. et MAHJOUB M.).

Source : Aurélien boutaud, Février 2005.p2.disponible sur [<http://www.agora21.org>] consulté le 2-11-2016 .

I.1.5.2. Finalités des OQADD :

Selon la vision de Aurélien boutaud (2005, p3), le Questionnement plutôt qu'évaluation. Tout d'abord, concernant leur finalité, il convient de constater que ces outils ne sont pas a priori destinés systématiquement à une évaluation stricto-sensu (au sens où l'évaluation est généralement définie, c'est à dire comme l'appréciation a posteriori des effets réels des décisions publiques). De fait, très peu de ces outils se réfèrent explicitement au terme d'évaluation dans leur intitulé. Le Tableau 1 illustre ce phénomène et montre à quel point ce terme est peu utilisé dans les intitulés : seuls 3 OQADD sur 33 s'autoproclament « outils d'évaluation ». La grande majorité des OQADD préfèrent se référer à des notions plus vagues : lecture, questionnement, analyse...

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

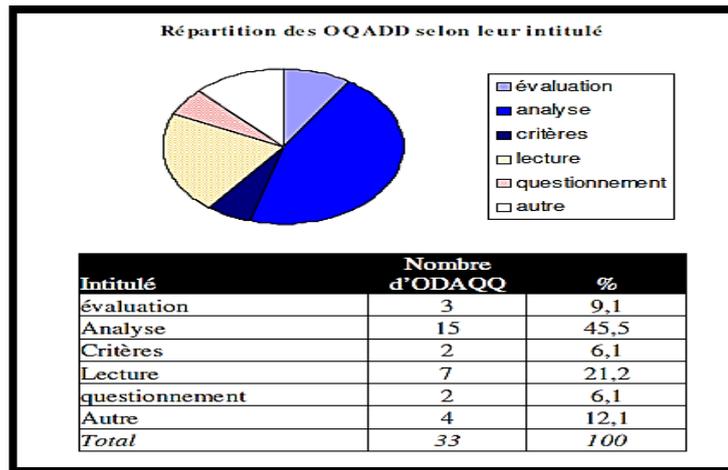


Figure N°3: Répartition des OQADD selon leur type d'intitulé (exemples : grille de lecture du développement durable, outil d'analyse des projets au regard des critères du développement durable, etc.)

Source : Aurélien boutaud, Février 2005.p3.disponible sur [<http://www.agora21.org>] consulté le 2-11-2016.

Ces termes semblent effectivement mieux représenter la finalité de la plupart des OQADD. A part quelques cas spécifiques, dédiés à la sélection de projets ou au diagnostic de politiques, la majorité de ces outils ont comme objet l'aide à la décision en amont. Mais là encore, il semble que cette notion ne corresponde pas forcément pleinement au dessein exact de tels dispositifs. Le développement durable est le plus souvent considéré à travers les OQADD comme un « supra-critère » auquel les utilisateurs des OQADD viennent confronter leurs projets ou politiques (ces derniers répondant le plus souvent à des systèmes de valeurs qui ne correspondent qu'en partie seulement au système de valeurs du développement durable). En termes de finalités, on pourrait plutôt classer ces OQADD dans une catégorie un peu à part : celle de « l'aide à la prise en compte d'un facteur exogène » (l'aide à la prise en compte du développement durable, en l'occurrence) dans les projets (plus rarement dans les politiques). (Boutaud, 2005,p3).

Des formes variables et fonction de la finalité choisie:

Selon la vision de Aurélien boutaud (2005, p3), Cette tendance en termes de finalités a bien entendu des conséquences sur la forme que prennent ces dispositifs. A part là encore quelques cas, les OQADD sont pour la plupart des outils d'analyse multicritère incomplets qui se cantonnent à une position de questionnement, d'interrogation, sans aller bien au-delà de cette mise en perspective un peu globale. Les OQADD ne sont donc ni tout à fait des objets d'évaluation, ni tout à fait des outils d'aide à la décision, ni encore vraiment des instruments d'analyse multicritère... Et dans le même temps, force est de constater qu'ils sont un peu tout cela à la fois. Il résulte évidemment de ces nombreuses approximations un certain flou. Comment dresser une typologie d'outils dont la caractéristique la plus frappante est

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

justement... l'hétérogénéité ? La figure 3 essaie de répondre à cette dernière question en rapprochant finalités et formes des OQADD : elle synthétise le cheminement qui mène de la détermination de la finalité de la démarche (à partir des questions « quoi » et « quand » analyse-t-on ?) au choix de la forme de l'outil.

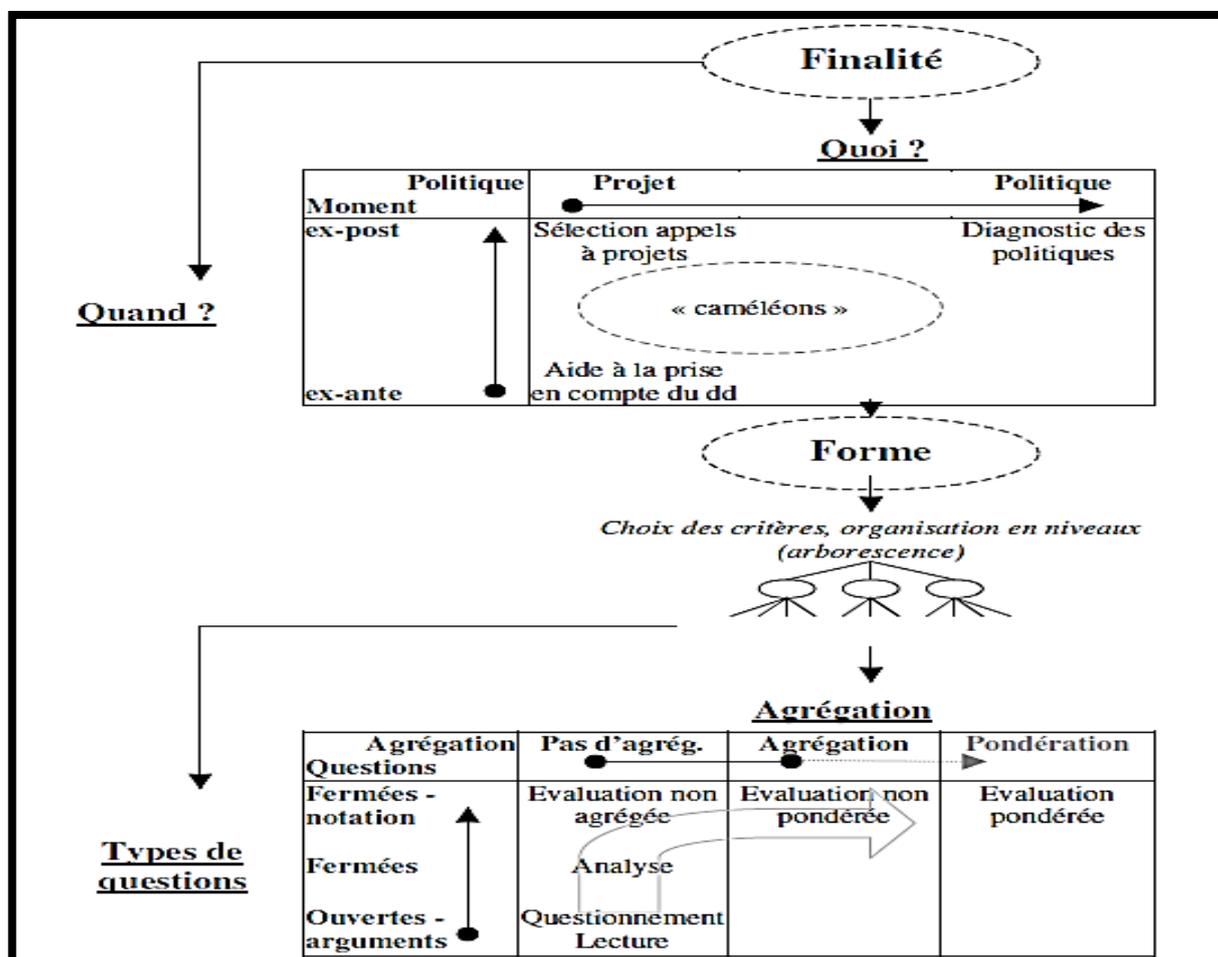


Figure N°4 : Typologie des OQADD selon leurs finalités et leurs formes.

Source : Aurélien boutaud, Février 2005.p4.disponible sur [http://www.agora21.org]consulté le 2-11-2016.

I.1.5.3. Précisions méthodologiques:

Afin de déterminer le contenu « idéologique » des OQADD, d'après Aurélien Boutaud et Christian Brodhagb (2006, p157,158) il fallut décortiquer ces outils en procédant en deux étapes:

- Identification et classification des critères de chaque OQADD selon plusieurs catégories sémantiques, afin de déterminer les tendances thématiques dominantes;
- Analyse des modes d'agrégation et de pondération des critères, afin de déterminer les préférences mises en œuvre dans chaque OQADD.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Notre analyse s'est portée en particulier sur la totalité des critères du dernier niveau de chacune des 26 grilles multicritères, qui sont classés en plusieurs catégories sémantiques, selon l'appartenance des différents critères aux thématiques suivantes :

- Catégorie 1 : environnement (ressources, milieu et cadre de vie...)
 - Catégorie 2: social–culture–santé (solidarité, équité, santé, culture...)
 - Catégorie 3 : économie (rentabilité, emplois, tissu économique...)
 - Catégorie 4 : thèmes transverses, champs croisés (transversalité, internalisation...)
 - Catégorie 5 : gouvernance (information, concertation, participation)
 - Catégorie 6 : principes du développement durable (précaution, long terme, global/local...).
- (Boutaud, Brodhagb, 2006, p157,158)

I.1.5.4. Présentation de quelques grilles :

Les grilles qui ont été retenues selon Aurélien Boutaud (2004, p465) ont toutes un lien avec la problématique des politiques publiques locales. Toutes ne sont néanmoins pas issues d'un travail des collectivités: certaines ont été conçues par des organismes de tous types qui travaillent avec des collectivités.

Nous avons choisi ici de présenter quelques grilles qui se sont structurées comme suit :

Intitulé de l'outil :	Grille de lecture pour l'analyse des projets et préavis
Date de création	1998
Historique, contexte	La grille a été très tôt mise en place, le travail a été initié dès l'impulsion de l'Agenda 21 local : la grille a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique de l'Agenda 21 local. Parti d'un bilan réalisé pour le CES de Genève et présentant différentes grilles, le groupe de travail a remanié les grilles existantes afin de créer ses propres critères, ses propres questionnements. Le questionnement est volontairement resté simple et concis car il est systématique et s'applique à chaque projet avant d'être transmis à l'exécutif (le questionnaire doit donc être léger) : il y a onze grandes questions auxquelles les porteurs de projet sont invités à répondre par oui ou par non en argumentant. Il s'agit surtout de développer une réflexion systématique et de nouveaux réflexes (approche plus transversale et ouverte vers le long terme).

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Etat d'avancement (février 2004)	La grille est opérationnelle et systématiquement utilisée par les services et les porteurs de projets.
Objets de l'évaluation (projet, programme)	Projets de tous types et préavis
Construction de la grille (qui, comment, combien de temps)	Construction de la grille par l'un des groupes de travail de l'Agenda 21, comprenant des élus, des membres des services, des organismes de la société civile et des citoyens (+accompagnement par un consultant - Corinne Blanchet).
Type d'évaluation (moments, ex-ante...)	Il ne s'agit pas à priori d'évaluation, mais bien de questionnement très en amont des projets (ex-ante).
Utilisateurs de la grille	Services, porteurs de projets
Agrégation, représentations graphiques	Pas de notation, donc pas d'agrégation
Forme de la grille	Onze questions
Nombre de niveaux (nombre de thèmes, sous-thèmes)	Deux niveaux : 4 dimensions (cohérences sur le plan économique, social, environnemental, développement durable) et 11 questions
Commentaires (obstacles, difficultés, leçons)	<p>Avantages, aspects positifs : grille co-construite, très simple et facile à utiliser, systématique. La grille a également permis de développer des réflexes et une meilleure compréhension du concept de développement durable, tant par les élus que pas les techniciens. Cela a permis également un meilleur contrôle du législatif sur l'exécutif sur certains plans, en obligeant à argumenter sur certains points.</p> <p>Inconvénients, limites : la grille laisse pas mal de place à la subjectivité de celui qui l'instruit et peut être assez facilement "détournée".</p>

Tableau N°1 : Grille de lecture pour l'analyse des projets et préavis

Source : Thèse Boutaud, mai 2004, p465. Disponible sur [<http://www.agora21.org>] consulté le :02-11-2016.

Intitulé de l'outil :	Grille d'analyse développement durable
Date de création	2001
Historique, contexte	La grille a été construite en partenariat entre l'Ademe et les services de la Communauté urbaine de Bordeaux. La

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

	grille a été testée sur différents projets à la CUB (ref. fiche descriptive CUB), puis adaptée dans d'autres collectivités (Communauté d'Agglo BAB, ref. fiche) et enfin adaptée pour l'Ademe Aquitaine par le Bureau d'Etudes TRIVALOR dans le cadre de l'analyse comparative de scénarios du schéma directeur de gestion des déchets sur les bassins centre et ouest des Pyrénées. La grille telle que revue et amendée par l'Ademe a été prévue pour pouvoir s'appliquer à différents types de projets. Il s'agit à la fois d'un outil de questionnement des projets et de suivi (avec la formulation d'indicateurs de suivi et d'impact).
Etat d'avancement (février 2004) :	La grille est opérationnelle et a servi à plusieurs reprises. Elle est présentée comme évolutive et susceptible d'être complétée au fur et à mesure de son utilisation.
Objets de l'évaluation (projet, programme) :	Plutôt des projets d'aménagement, d'infrastructures ou d'équipements.
Construction de la grille (qui, comment, combien de temps)	La grille de la CUB a été retravaillée par les services de l'Ademe et le Bureau d'études Trivalor courant 2000-2001. L'Ademe a depuis retravaillé les critères et les a complété
Type d'évaluation (moments, ex-ante...)	Aide à la décision et au questionnement en amont des projets, + formulation d'indicateurs pour le suivi in-itinere des projets et également formulation d'indicateurs d'impacts.
Utilisateurs de la grill	Selon les cas : porteurs de projets ou expert
Agrégation, représentations graphiques	Pas d'agrégation ni de représentation graphique
Forme de la grille	Grille avec rappel des principes et des critères (explication des sous-domaines), énumération des contraintes liées (réglementaires ou autres) et questionnement détaillé sur les impacts du projet (les impacts doivent être au moins évalués comme neutres, positifs, négatifs ou non pertinents)
Nombre de niveaux (nombre de thèmes, sous-thèmes)	Trois niveaux : 4 domaines (mise en œuvre des principes du développement durable, impacts sur l'environnement, impact économique, impact social), 19 sous-domaines, eux-mêmes détaillés en questions
Commentaires (obstacles, difficultés, leçons)	Avantages, aspects positifs : la grille permet à la fois de construire un projet (amont) mais également de décliner

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

les questions sous forme d'indicateurs permettant le suivi des projets dans le temps. Il est également proposé à l'utilisateur de formuler des indicateurs d'impacts. Les questions rendent la grille plus facile à appréhender.

Inconvénients, difficultés : Les questionnements ne sont pas forcément toujours pertinents en fonction des projets et/ou doivent être adaptés.

Tableau N°2 : Grille d'analyse développement durable

Source : Thèse Boutaud, mai 2004, p465. Disponible sur [<http://www.agora21.org>] consulté le :02-11-2016.

I.1.6. Grille d'analyse de la Chaire en Éco-Conseil (GADD) :

I.1.6.1. Présentation :

Selon Claude Villeneuve, Olivier Riffon et Vincent Grégoire (2009, p2), La grille d'analyse proposée par la Chaire en Éco-conseil a été développée à travers une vingtaine d'années de travail sous la direction de Claude Villeneuve. Elle est constituée de principes et de lignes directrices inspirés de l'analyse des textes des grandes conférences et conventions internationales (Stratégie mondiale de la Conservation, Commission Brundtland, Stratégie pour l'avenir de la Vie, Agenda 21, etc.), ainsi que d'une série d'objectifs pondérés qui servent à composer un indice de la capacité d'un projet à satisfaire aux conditions du développement durable. Cette démarche a l'avantage de rejoindre les préoccupations globales et les évaluations d'impacts de type plus local, limitées dans l'espace et dans le temps.

I.1.6.2. Historique:

D'après Julie Lévesque et Sonia Labri (2004, p2), les colloques annuels 2002 et 2003 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ont notamment permis d'amorcer une réflexion, de découvrir des outils et de faire des exercices visant à mieux comprendre le concept de développement durable. C'est à cette occasion que fut présentée une grille d'analyse sur le thème du développement durable élaborée par Monsieur Claude Villeneuve, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi. Bien que les participants aient en général compris la pertinence d'utiliser une grille d'analyse de ce type, plusieurs commentaires et suggestions allaient dans le sens de clarifier ou reformuler certains termes et questions. Le défi consistait à rendre l'outil plus accessible et davantage adapté aux besoins des acteurs impliqués dans des projets Villes et Villages en santé.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Le Réseau s'est alors engagé à mettre la main à la pâte et à retravailler la grille initiale. Pour ce faire, l'équipe a pu compter sur la collaboration de différentes personnes impliquées de près ou de loin dans le mouvement.

I.1.6.3. Pourquoi cette grille d'analyse :

Pour orienter des politiques, des stratégies, des programmes ou des projets (PSPP) de développement durable, pour bonifier ses lacunes ou pour en caractériser l'avancement, d'après Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D (2016,p3) ,il faut des outils appropriés. Trois éléments militent particulièrement en faveur d'outils permettant une mise en œuvre opérationnelle du développement durable :

- Le développement durable pensé uniquement comme idéologie n'est pas garant d'une démarche pragmatique et responsable sur le terrain pour répondre aux besoins légitimes des communautés au présent;
- Le terme a été galvaudé au point où il est essentiel de développer des outils qui permette de savoir, par une démarche rigoureuse, si un projet respecte certains principes de base du développement durable ;
- La notion de développement durable est malgré tout devenue incontournable, et la première étape pour le mettre en œuvre réside dans la volonté de faire les choses autrement et d'accepter le questionnement qui s'impose, questionnement qui doit être balisé.

Selon les trois auteurs (2016, p3), La Grille d'analyse de développement durable de la Francophonie (GADD-F) vise à répondre à ces trois constats. Il s'agit d'un outil de questionnement selon six dimensions (éthique, écologique, sociale, économique, culturelle et de gouvernance) qui permet d'évaluer dans quelle mesure des PSPP favorisent l'amélioration des conditions humaines par son action sur le réel. Elle permet à ceux qui l'appliquent de se situer et de proposer des pistes de bonification à des PSPP, dans une perspective d'amélioration continue. L'analyse peut aussi servir à fixer des objectifs, à identifier des indicateurs, à éclairer la prise de décision ou à trouver des compromis favorisant l'appropriation des PSPP. Les objectifs proposés pour chaque dimension servent à composer un indice de la capacité d'un projet à satisfaire aux conditions du développement durable.

D'après les trois auteurs (2016, p4), la grille est composée de six tableaux (se référer à la grille d'analyse). Chaque tableau propose un principe et des thèmes. Ces thèmes se déclinent en objectifs qui peuvent être pondérés et évalués en fonction de l'application (PSPP). Pour chaque objectif, des explications, des justifications et des exemples sont repris directement dans le fichier électronique de la grille pour en faciliter l'usage.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

D'après les trois auteurs (2016, p4), Chacune des dimensions considérées dans la grille correspond à des principes spécifiques et vise à répondre à des besoins précis :

- La dimension éthique vise à répondre aux besoins d'équité, de justice, de solidarité, de cohérence ;
- La dimension écologique vise à répondre aux besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources ;
- La dimension sociale vise à répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles, aux besoins de paix et de sécurité, à l'amélioration de la qualité de vie et la cohésion des sociétés ;
- La dimension économique vise à répondre aux besoins matériels, à maintenir et améliorer les mécanismes qui permettent aux sociétés humaines de satisfaire leurs besoins par des échanges de leurs avantages comparatifs ;
- La dimension culturelle vise à répondre aux besoins d'affirmation, d'expression, de protection et de mise en valeur de la diversité des traits culturels ;
- La dimension de gouvernance vise à répondre à des besoins de participation, de démocratie, d'intégration et de transparence.

D'après les trois auteurs (2016, p4), Ces six dimensions sont étroitement imbriquées et les décisions prises dans le but d'en favoriser une peuvent imposer une charge sur une autre. Il est important pour les analystes de toujours garder en tête ces synergies. Des actions bonifiant un ou des objectifs ne doivent pas avoir d'impacts négatifs sur d'autres objectifs.

D'après les trois auteurs (2016, p5), la grille permet deux modes d'utilisation, l'analyse sommaire et l'analyse détaillée. Le choix d'un ou l'autre dépend de la nature des PSPP et des objectifs de l'analyse. Des outils de représentation graphique sont aussi générés automatiquement via une analyse détaillée.

I.1.6.4.Quand utiliser la grille :

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D (2016, p6), L'utilisation de la GADD-F devrait idéalement être considérée comme un processus d'amélioration continue. Pour des PSPP, une telle approche implique de faire une évaluation sur une base régulière afin de valider qu'ils évoluent dans le sens désiré :

- En amont, l'analyse permet de vérifier si l'acquisition des connaissances et l'analyse des besoins sont suffisantes, elle permet de vérifier quels sont les éléments qui sont sous-représentés ou manquants ;
- Durant la mise en œuvre l'analyse permet de vérifier la pertinence de la planification, d'orienter les actions, de rechercher des compromis et de formuler des pistes de bonification prioritaires ;

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

- L'analyse a posteriori permet de valider l'ensemble des orientations prises. Il s'agit d'un retour sur les actions établies, car certaines de celles-ci pourraient présenter des effets contre-intuitifs. Elle peut viser l'acquisition de connaissance pour améliorer les PSPP futurs.

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D (2016, p7 et 8), la GADD-F peut également être utilisée à toutes les étapes du cycle de gestion :

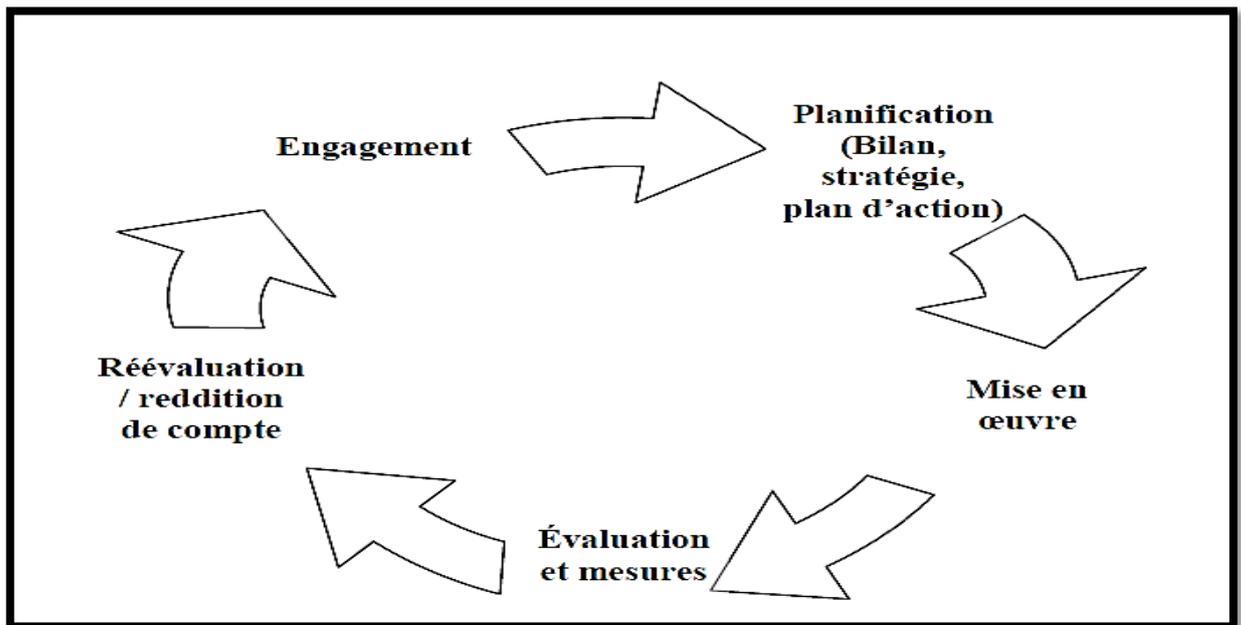


Figure N°5 : Cycle de gestion du développement durable

Source : Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D. (2016).p 7. Disponible sur [<http://ecoconseil.uqac.ca/outils/PDF>],consulté le:24-10-2016.

Lors de l'engagement, l'analyse permet d'identifier les objectifs et les principes prioritaires qui vont guider les PSPP. L'analyse permet d'identifier les grands enjeux et besoins auxquels les PSPP devront répondre.

L'étape suivante est la planification, qui se subdivise en trois sous-étapes : le bilan, la planification stratégique et le plan d'action. La planification implique un questionnement sur le positionnement des initiateurs des PSPP dans leur contexte.

- Le bilan peut être réalisé en effectuant une analyse de développement durable sur l'ensemble des activités, pour identifier les forces et les lacunes.
- La planification stratégique permet d'identifier les enjeux, orientations et objectifs en matière de DD, qui peuvent être identifiés et priorisés grâce à la grille d'analyse.
- Le plan d'action de DD concrétise les PSPP et peut accompagner l'élaboration d'indicateurs et de cibles. La grille d'analyse permet de vérifier si les actions, prises

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

isolément ou conjointement, favorisent d'atteindre les objectifs de développement durable.

- La mise en œuvre implique la réalisation des actions et, dans plusieurs cas, la recherche de compromis, lesquels peuvent être éclairés par les résultats et les pistes de bonification proposées lors d'une analyse de développement durable. La phase d'évaluation et de mesure implique le suivi des indicateurs et la recherche de mesures de bonification. La grille d'analyse peut servir à élaborer ces indicateurs et à prioriser certaines pistes de bonification.
- La phase de reddition de comptes implique une communication sur l'atteinte des objectifs. Les outils graphiques de la GADD-F permettent de communiquer les résultats des évaluations des PSPP.
- La réévaluation implique un retour sur l'expérience et la réflexion sur la poursuite des PSPP. Une évaluation globale avec la grille d'analyse permet de constater le chemin parcouru et de se donner de nouvelles priorités.

I.1.6.5.Méthodologie pour l'utilisation de la grille d'analyse :

D'après Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D (2016, p10), La grille permet deux modes d'utilisation, l'analyse sommaire et l'analyse détaillée. Le choix d'un mode ou d'un autre dépend de la nature des PSPP et des objectifs de l'analyse. Selon que l'analyse sera sommaire ou détaillée, la portée des connaissances requises peut être très différente. L'analyse sommaire sert en premier lieu pour le diagnostic des points forts et des lacunes des PSPP. L'analyse détaillée répond au même objectif avec une évaluation quantifiée et une pondération qui permet de prioriser les actions à entreprendre.

I.1.6.5.1.Analyse sommaire :

D'après les trois auteurs (2016, p10) , Il est possible de procéder à une analyse sommaire en évaluant de façon qualitative la performance des PSPP en regard des différents objectifs du développement durable proposés dans la grille. Ces objectifs ne sont pas pondérés, ni évalués de façon quantitative. Le but d'une analyse sommaire est de vérifier l'orientation globale en fonction des principes du développement durable.

Pour effectuer une analyse sommaire, il suffit de soulever les actions actuelles ou planifiées des PSPP qui répondent aux objectifs de développement durable suggérés dans la grille.

Il est souhaitable de proposer du même coup des pistes de bonification pour chaque objectif jugé pertinent.

Une analyse sommaire permet d'entamer une réflexion sur chaque aspect et d'identifier des façons de bonifier des PSPP. L'analyse sommaire est le point de départ d'un processus

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

d'amélioration et de consultation. Parmi les avantages de l'analyse sommaire, on peut noter que cette dernière :

- permet de détecter des éléments absents ;
- favorise un processus de questionnement plus large ;
- permet d'identifier les forces et d'indiquer au promoteur s'il est sur la bonne voie ;
- est peu coûteuse en temps et en ressources ;
- peut se réaliser sans le promoteur ou sans ressource professionnelle ;
- permet de comparer rapidement des variantes pour la satisfaction d'un besoin.

Toutefois, c'est une analyse plus superficielle que l'analyse détaillée, elle ne permet pas d'apprécier précisément la performance du projet, elle ne permet pas la priorisation des pistes de bonifications, ni le suivi dans le temps de l'évolution des PSPP.

I.1.6.5.2. Analyse détaillée :

D'après les trois auteurs (2016, p11), L'analyse détaillée diffère de l'analyse sommaire par sa profondeur, et le nombre d'itérations qui permettent de cerner les enjeux plus fins. Elle exige une pondération et une évaluation quantitative de chacun des objectifs.

La pondération permet de calibrer la grille en fonction de la pertinence et de l'importance de chacun des objectifs pour des PSPP. Par exemple, le maintien de la biodiversité risque d'être plus important à considérer dans Stratégie nationale de développement durable que dans une politique nationale d'éducation. À terme, ce mode d'analyse permet de prioriser les bonifications en fonction de l'importance et de la performance de chaque objectif. Cependant, cette analyse détaillée nécessite de préférence l'implication d'un expert de l'outil qui, de par sa connaissance de la GADD-F connaît les particularités.

Parmi les avantages de l'analyse détaillée, cette dernière permet:

- D'effectuer un questionnement plus en profondeur ;
- D'établir des priorités ;
- D'établir des indicateurs ;
- D'évaluer la progression dans un processus d'amélioration continue ;
- D'élargir les représentations ;
- De procéder à une éducation des parties prenantes sur les enjeux du développement durable.

Toutefois, l'analyse détaillée présente certains inconvénients. C'est un processus long qui demande un investissement important en temps et en ressources humaines.

Obligation de considérer l'ensemble des objectifs

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Une des particularités de cette grille d'analyse est qu'elle oblige la considération de l'ensemble des objectifs. Même si plusieurs objectifs peuvent sembler éloignés de l'application analysée, les utilisateurs ne peuvent en éliminer aucun, car chacun des éléments proposés peut impliquer des enjeux de durabilité. Cela a pour but d'éviter que des parties prenantes soient exclues du questionnement. La démarche d'analyse doit ainsi conserver son caractère global.

I.1.6.6. Résultats de l'analyse :

À la suite d'une analyse détaillée, selon Villeneuve et coll. (2014.p10), des représentations graphiques de la performance des PSPP sont générées automatiquement dans l'outil. Les images, les figures géométriques ou les équations mathématiques sont en effet des abstractions qui permettent à l'humain d'appréhender une réalité complexe et de construire des métaphores pour communiquer. Dans les deux dernières décennies, plusieurs tentatives ont été faites pour illustrer le concept de développement durable.

Selon les deux auteurs (2014.p10), L'outil principal utilisé pour représenter visuellement les résultats de l'analyse est le pentagone, qui présente sous forme d'un diagramme radar l'évaluation en pourcentage des dimensions éthique, écologique, sociale, économique et culturelle (moyenne pondérée de l'ensemble des objectifs de chaque dimension, selon le calcul présenté à l'annexe 2). Le pentagone est accompagné d'un indice de gouvernance, en pourcentage, résultant de la moyenne pondérée de l'ensemble des objectifs de cette dimension.

Enfin, selon les deux auteurs (2014.p10), six diagrammes radars sont présentés (un pour chacune des dimensions). Ces diagrammes présentent la moyenne pondérée de l'évaluation des objectifs pour chacun des thèmes d'une dimension. Avec ces graphiques en main, il est possible d'apprécier les éléments suivants :

- La performance générale des PSPP ;
- L'équilibre entre les dimensions du développement durable ;
- La performance de chaque dimension ;
- La performance de chaque thème.

I.2. Concept de la durabilité :

I.2.1. Définition :

La durabilité est parlante d'une chose la qualité de ce qui dure longtemps.

Le terme de durabilité, appliqué à l'environnement naturel, et celui de développement durable, avec le sens de pérennité des ressources, se sont imposés dans les années 1990. (Terminologie relative à la fiabilité - Maintenabilité – Disponibilité, 1988)

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Le concept de durabilité a été défini quelques années auparavant. En 1991 et 1993, Ignacy Sachs définit l'écodéveloppement comme un « développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière, conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature » (Darwin, s.d.)

I.2.2.Modèles :

Durabilité faible : elle repose sur le principe de préserver de façon indéfini la capacité des sociétés humaines à produire et ne pas à conserver tel ou tel ressource, encore moins à conserver tous les éléments naturels dans un état inaltéré. Il s'agit non pas de manger son capital (équipement productif, capital humain, capital naturel) mais de prendre en compte le revenu encore disponible une fois que la dégradation de capital a été compensée par des dépenses de restauration appropriées. Capital naturel mais ce n'est pas considéré comme irremplaçable, il n'a de valeur que par les services des lois (ce qui pose de problème de pouvoir mesurer la valeur des capacités naturelles et du pouvoir remplacer des services non renouvelables par des formes renouvelables.

Durabilité forte : elle repose sur le principe que la sauvegarde de capital naturel est une exigence à part entière, en plus de celle de préserver le capitale totale : les pertes de capital naturel doivent être empêchées ou sinon compensées par la réhabilitation d'autre éléments de ce capital naturel. Il s'agit donc de prendre en compte les l'irréversibilité de certains dommages causés à l'environnement. (CEP de Florac, 1996, p4).

I.2.3.Aspects:

La durabilité doit être appréhendée dans sa conception la plus globale possible et se construit sur la base des dimensions suivantes :

La durabilité sociale : il s'agit de construire une civilisation de l'être fondée sue un partage plus équitable et la satisfaction des besoins matériels, fonde ment du développement humain.

La durabilité économique : il faut sortir d'une logique économique fondée sur les seuls critères de l'entreprise pour évaluer l'efficacité économique en termes globaux et instaurer un système mondial plus efficace (éviter les dettes, la détérioration de l'échange).

La durabilité écologique : elle suppose la limitation de la consommation des ressources non renouvelables, la réduction de la pression des plus riches sur les ressources, l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources non renouvelables.

La durabilité spatiale : elle implique une meilleure répartition spatiale des activités humaines et des hommes : limitation de la concentration, décentralisation des industries promotion d'une agriculture non destructive des sols et de la biodiversité.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

La durabilité de la diversité culturelle : la gestion intégrée des écosystèmes doit s'appuyer sur la tradition, les savoirs propres à chaque milieu et chaque contexte culturel. (CEP de Florac, 1996,p16).

Section II : le concept du développement rural durable et le développement local durable.

II.1.Concept du développement rural durable (DRD) :

II.1.1.Définition :

Le développement rural est plus qu'un simple développement agricole car il englobe un espace, l'espace rural, où l'agriculture est au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans une optique de développement cohérent, durable et solidaire.

- Le territoire "rural" a des caractéristiques spécifiques et déterminées, et il faut adopter une politique qui a comme objectif stratégique le développement de ce territoire;
- Le développement d'un territoire signifie l'augmentation de la durabilité et de la viabilité économique, environnementale et sociale de cette zone;
- Le territoire est la zone, la région, à l'intérieur de laquelle vivent différents sujets économiques, sociaux, et environnementaux qui exercent différentes activités, ont besoin de différents services, différentes infrastructures etc. (BELALIA,TALEB,ZOUAKI, ,2014–2015,p32).

II.1.2.Principes de la Politique de Développement Rural:

- **La multifonctionnalité:** elle nécessite la rémunération des exploitants agricoles non seulement pour l'activité primaire qu'ils effectuent, c'est-à-dire la production de biens agricoles et alimentaires, mais aussi pour les services qu'ils sont en mesure d'offrir à la société en termes de biens publics, comme la typicité, la sauvegarde de l'environnement, du paysage agraire et des traditions rurales.
- **L'approche plurisectorielle:** elle désigne la poursuite d'un objectif de renforcement de l'économie rurale dans son ensemble. En fait, il s'agit de démarrer une approche de type intégré qui mette en relation tous les secteurs – non seulement le secteur agricole – qui opèrent sur le territoire.
- **L'efficacité:** la politique de développement rural doit être mise en place à travers des programmes stratégiques intégrés et à long terme, de façon à diriger au mieux les instruments financiers, physiques, humains, vers la poursuite des objectifs préfixés.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

- **La simplification:** la réglementation doit être accessible et sûre dans le temps, avec des interventions aussi sur le plan procédural et des normes.
- **La flexibilité:** elle permet d'articuler la programmation grâce à un éventail de mesures d'intervention intégrée et d'objectifs prioritaires adaptables aux exigences des territoires ruraux.
- **La subsidiarité:** elle implique une forte décentralisation programmatique et de gestion, ce qui favorise les utilisateurs finaux du territoire rural.
- **La transparence:** elle représente un élément crucial dans l'élaboration et dans la gestion des programmes de développement rural. Elle est réalisable à partir d'un parcours de programmation, de gestion et de monitoring. qui implique les sujets intéressés. (BELALIA, TALEB, ZOUAKI, 2014–2015, p32 et33).

II.1.3.Stratégie de développement rural durable en Algérie :

La nouvelle stratégie de développement rural est clairement définie dans le document intitulé. : La stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal (juillet 2005) et le plan de renouveau rural (aout 2006). Les principes qui régissent la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) se fondent notamment l'intervention directe des populations rurales et de leurs organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les objectifs de la stratégie décennale (2005/2015) ont été définis et articulés autour de :

L'amélioration des conditions de vie des populations rurales, de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économique.

Le Renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

La protection de l'environnement.

La valorisation des patrimoines ruraux.

Le renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vies des populations rurales.

Amélioration du taux de croissance de la production agricole moyenne. (Bessaoud, 2006, p85).

II.2.Le concept du développement local durable (DLD):

II.2.1.Définition :

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. La composante économique devient souvent une priorité vue l'importance pour chacun d'être en mesure de gagner sa vie et de subvenir de manière satisfaisante à ses besoins et ceux de ses proches.

Cette approche est avant tout un phénomène humain où les projets et l'action, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté de chacun des arrondissements. (Groupe de travail, 2002, p1)

II.2.2. Les objectifs du développement local :

- a) Le développement local vise à améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable;
- b) Il vise également à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles;
- c) Il cherche à augmenter le niveau de vie afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse). (Groupe de travail,2002,p3)

II.2.3. Caractéristiques :

Selon Ahmed Bouchetata (s.d), il Ya deux mots pour caractériser le développement local: complexité et diversité.

- **Complexité :**

La complexité du développement local est d'abord liée à celle des systèmes sociaux et économiques. Par ailleurs, pour entreprendre les activités de programmation, de formulation de projets et de leur mise en œuvre, il est nécessaire de faire intervenir plusieurs secteurs et disciplines.

Il y a intersectorialité et interdisciplinarité or, faire travailler ensemble, en synergie différents secteurs d'activité économique et sociale ou faire inter-venir l'ingénierie ou la technicité de

différentes disciplines n'est pas chose aisée : aménagistes, géographes, écologues, urbanistes, ingénieurs, anthro-pologues, sociologues, économistes, agronomes, forestiers.... doivent intervenir, en équipes, car on ne peut espérer avoir une compréhension correcte des réalités locales complexes à travers l'optique restreinte voire réductrice d'une seule discipline ou d'une seule spécialité. Par ailleurs, l'interactivité des secteurs et la dynamique qui accompagne le développement n'est pas de gestion facile à appréhender ou à gérer.

CHAPITRE 02 : Définition des concepts.

- **Diversité :**

Il y a diversité des besoins entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les vieux... diversité des données foncières géographiques et juri-diques, diversité du relief, de fertilité des sols, de ressources hydriques, des conditions climatiques qui conditionnent le potentiel agricole ou forestier....

Enfin, diversité des attentes et des priorités ce qui entraîne dans le cadre des programmes de développement local une diversité de projet. (**Bouchetata,(s.d)**).

II.2.4. Acteurs et principes directeurs :

Le développement local comporte un contenu qui est politique, économique, social et environnemental. Il concerne plusieurs acteurs que sont :

- l'État,
- les élus locaux,
- les populations,
- les organisations de la société civile
- le secteur privé
- les partenaires techniques et financiers, etc

Il se met en œuvre à travers des instruments tels que :

- le plan communal de développement
- le plan régional de développement,
- les schémas et fonds d'aménagement.

Le développement local se fonde sur des principes tels que :

- la contractualisation
- le partenariat
- le cofinancement
- la participation
- la gouvernance locale,
- la maîtrise d'ouvrage locale. (**Veltz Pierre,2000**).

II.2.5. Etape d'une planification correcte du développement local :

D'après l'auteur, le cadre de ce processus a trois étapes successives qui se dégagent :

- **l'étape de la connaissance du contexte de développement** : Connaître les ressources (environnementales, économiques, institutionnelles...), identifier les potentialités (ce qui favorise le développement) et les contraintes (ce qui gêne ou risque d'entraver le développement).
- **l'étape de la connaissance des moyens d'existence des ménages et de la communauté** : Savoir comment ces ressources sont exploitées et par qui, estimer dans quelle mesure leur exploitation permet de satisfaire les besoins, identifier les palliatifs adoptés par les populations, en conditions difficiles, pour assurer leur survie.
- **l'étape d'élaboration de programmes tenant compte des priorités de développement des populations** : Planifier le développement avec les populations et non pour elles en utilisant les approches (participative, genre) et les outils méthodologiques appropriés (diagrammes, cartes, matrices, tableaux, calendrier) pour connaître les besoins prioritaires des populations et formuler les programmes et projets de développement qui permettent la satisfaction de ces besoins. (Bouchetata,(s.d)).

II.2.6. définition du développement local durable :

C'est le refus du déracinement, de voir sa localité, son village ou son quartier entraînés dans le déclin démographique et le déclin de son économie locale, avec ce qui en découle sur le plan de l'insuffisance des services. La sensibilité contemporaine à protéger l'environnement est venue renforcer cette volonté de résistance des communautés locales. Le développement local est une stratégie d'intervention qui a ses caractéristiques propres, caractéristiques qu'elle emprunte à cette situation spécifique. (Menozzi,2012-2013,p10).

II.2.7.Définition du Plan locale de développement (PLD) :

Le plan local de développement est un document cadre issu d'un processus participatif et itératif, qui définit après diagnostic et pour une période donnée, les orientations de développement de la collectivité locale, les actions prioritaires à mener, les ressources à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée. (proCR ,2003,p8).

Le PLD est un outil de planification qui vise à doter les communautés rurales d'instruments nécessaires pour une meilleure maîtrise de leur environnement naturel, socio-économique et institutionnel. Il constitue donc un cadre de référence et aura comme rôle essentiel l'identification des contraintes et des opportunités relatives au développement de la communauté rurale pour permettre la formulation des actions à mener, leur priorisation, programmation et localisation dans l'espace de la communauté rurale.(groupe d'étude de recherche et d'appuit au développement, Juin 2010,p8).

Conclusion :

Le développement durable rassemble un ensemble de principes depuis l'émergence des préoccupations environnementales, sa formulation d'après A. Boutaud et C. Brodha (2006, p155) est le fruit d'un processus de négociation de type coopératif cherchant à concilier des points de vue et des intérêts divergents dans les domaines de l'environnement et du développement

A travers ce chapitre, nous avons traité les notions qui se rapportent au développement durable, à l'outil d'analyse (GADD), à la durabilité ainsi que le développement rural durable et le développement local.

Ce qui nous servira à les bien comprendre et les bien placer dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

Introduction :

D'après le groupe d'étude de recherche et d'appui au développement, (Juin 2010, p8), L'élaboration du plan local du développement(PLD), comme instrument du développement local dans la commune a été porteuse de beaucoup d'espoir dans la mesure où de par sa méthodologie, elle intègre et prend en compte les opinions des différentes variantes et couches de la population locale, afin d'assurer un développement équilibré de la localité.

Dans ce troisième chapitre nous étudions le plan local du développement et ses différents impacts sur cette commune rurale. L'objectif est de connaître son importance sur la préservation et la protection et le développement de territoire de cette commune d'une part et d'évaluer sa durabilité d'autre part.

Ce chapitre est structuré en deux sections .Dans la première section nous mettrons l'accent sur la présentation d'aire d'étude (la commune de Beni Ourtilane). Ensuite dans la deuxième section nous allons dresser une présentation critique de l'objet d'étude(le plan local du développement). Enfin nous terminerons par une conclusion donnant les acquis atteints.

SECTION I : Présentation d'aire d'étude (la commune de Beni Ouartilane).

I.1. Le milieu physique et environnementale de la commune de Beni Ouartilane :

Pour présenter notre aire d'étude nous avons utilisé comme source principale et unique pour l'ensemble de cette section le rapport diagnostique de PLD de cette même commune établi par le CNEAP en 2009.

I.1.1 Présentation de la commune:

D'une superficie déclarée de 7 238 ha (superficie planimètre 7 080 ha), la commune de Beni Ouartilane située au nord de la wilaya de Sétif, est limitée:

- Au Nord et à l'Ouest par la wilaya de Bejaia;
- A l'Est par la commune de Beni Chebana;
- Au Sud par les communes d'Ain Lagradj et El Main

Sur le plan administratif : la commune de Beni Ouartilane est rattachée à la daïra du même nom.

Sur le plan physique : la commune de Beni Ouartilane s'inscrit dans la zone de montagne de Beni Ouartilane.

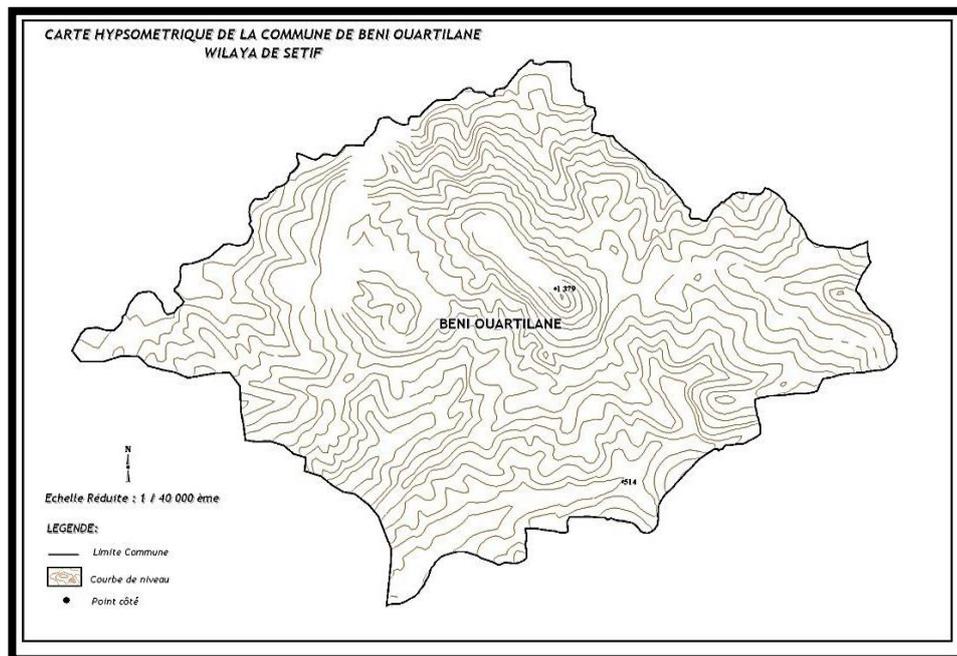
Sur le plan aménagement du territoire : bien qu'appartenant à la chaîne montagneuse de l'atlas tellien, elle émerge au même titre que sa wilaya d'appartenance (Sétif), « la région programme Hauts Plateaux Est ».

I.1.2. Relief

Le relief est la résultante de deux facteurs: l'altitude et la pente, où la pente constitue le critère prépondérant. En situation de pente très accentuée (surtout quand elle est combinée à une altitude élevée) le relief constitue de nombreux handicaps et contraintes sur le plan de l'aménagement du territoire, qui se traduisent notamment par:

- L'enclavement et isolement ; Des surcoûts liés à la réalisation et à l'entretien des équipements socio- économiques et des infrastructures de base.
- Les risques naturels liés aux glissements de terrains et aux érosions.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Outilane et son plan local de développement (PLD)).

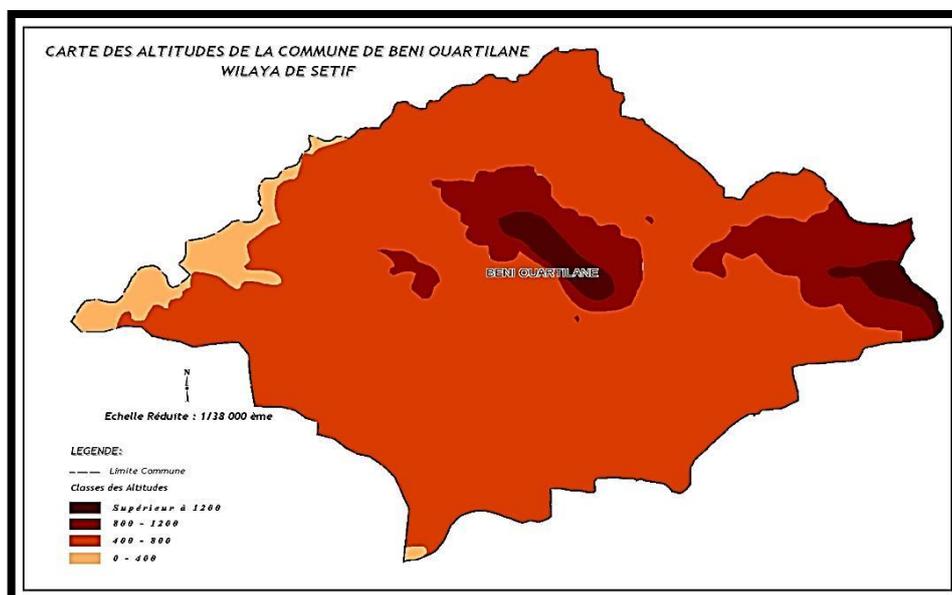


Source : CENEAP, mars 2009, p16.

I.1.3. Altitude :

Conformément à la grille de classification des communes de montagnes, telle qu'établie par le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme « MATET » :

La commune étudiée appartient à la classe des communes de moyenne montagne, étage inférieur. (400-800 m).



Source : CENEAP, mars 2009, p17.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

I.1.4.Pente :

Comme pour les classes d'altitude, une carte des classes de pente caractérisant l'aire de l'étude a été dressée, sur les mêmes critères que retenus par le MATET pour le classement des zones de montagnes.

Cette classe présente une pente modérée.

Cette commune présente une pente comprise entre 3 et 12,5%. modérée. Moyennant des techniques et mesures antiérosives, elle est favorable au développement d'une agriculture intensive à semi intensive (selon l'intensité de la pente). Sur les sols à structure géologique plus ou moins stable, c'est aussi une classe favorable à la réalisation d'infrastructures techniques, sociales et économiques.

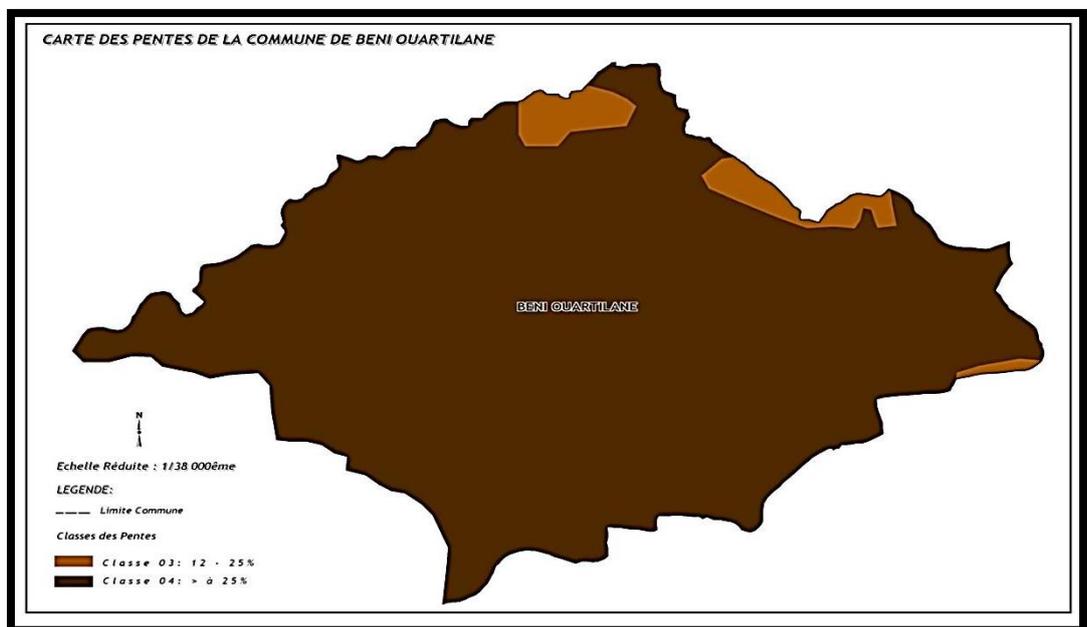


Figure N°8 : Carte des pentes de la commune de Beni Ourtilane.

Source : CENEAP, mars 2009, p18.

I.1.5.Ressources hydriques :

Comme l'indique la carte ci-après, la commune est dotée d'un réseau hydrique important. En effet, la commune est drainée par les oueds suivants :

- Oued Bousselam au nord,
- Oued M'Rexa au centre,
- Oued Harira au sud.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Outilane et son plan local de développement (PLD)).

- Un patrimoine en élevage caprins ;
- L'apiculture.

Quant aux contraintes et menaces, elles se résument dans les faits ci-après :

- Un relief montagneux : contraignant pour les pratiques agricoles et contribuant fortement à l'enclavement du territoire de la commune ;
- Les inondations au niveau des dépressions ;

Aussi, l'aménagement du territoire de la commune et son développement durable supposent :

- La protection et la préservation du milieu naturel et des écosystèmes ;
- L'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- L'adéquation entre l'occupation de l'espace et les ressources naturelles disponibles.

SECTION II : Présentation d'objet d'étude (PLD)

Pour présenter notre objet d'étude nous avons utilisé comme source principale et unique pour l'ensemble de cette section le rapport méthodologique et final de PLD de cette même commune établi par le CNEAP en 2009.

II.1.Présentation :

De quoi il est composé ?

Nous avons obtenu Le plan local de développement de subdivision locale des forêts. Ce document est élaboré par le bureau d'étude CNEAP. Ce plan fait partie d'un ensemble d'étude réalisé par ce même BET au service des communes de la partie Nord de la wilaya de Sétif (communes de montagne).

C'est un document entier ; déchiffrable et original qui n'a pas subi à des modifications, il se compose de trois rapports : diagnostique en mars 2009, méthodologique en Janvier 2009 et final en mars 2009.

Il est réalisé à partir des enquêtes faite sur terrain par la direction CENEAP qui se veut le plus exhaustif, le plus fiable et le plus actualisé possible.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Outilane et son plan local de développement (PLD)).

Que dit le document ?

L'approche novatrice du développement durable des zones de montagne de la partie Nord de la Wilaya de Sétif qui est préconisée consiste à appréhender le développement durable des zones de montagne de la partie Nord de la Wilaya de Sétif en tenant compte, à la fois de la nécessité de valorisation et de préservation des écosystèmes sensibles.

Cette approche va se concrétiser dans ce plan local de développement à travers un programme d'actions qui doit impérativement répondre aux problèmes locaux et à la complémentarité intercommunale.

Les auteurs du rapport de ce PLD rapportent que dans une étape préliminaire, il sera dégagé la problématique de développement au moyen de l'analyse de la situation qui prévaut et l'évaluation de la nature et de l'ampleur des atouts et de comportements liés au développement.

Leur spatialisation à travers la zone sera déterminante pour envisager les correctifs nécessaires. L'ensemble des secteurs qui sont essentiellement en rapport avec la situation d'enclavement générale sera examiné ».

Les auteurs du rapport du PLD de la commune indiquent qu'au plan opérationnel, outre les investigations habituelles auprès des institutions et des services techniques locaux, l'implication de la participation citoyenne et communautaire sera privilégiée; cette dernière est aujourd'hui largement reconnue comme un élément déterminant pour garantir la réussite des programmes de réhabilitation, de développement des zones démunies et de lutte contre la pauvreté et la précarité.

Cette implication prend la forme de consultations, les plus larges possibles, des citoyens aussi bien individuellement que sur le plan des structures de représentation. En même temps qu'elle dynamise l'expression citoyenne, elle aide les populations à exprimer leurs besoins globaux et différenciés (selon les catégories d'âge et le genre) ainsi que leur hiérarchisation et, éventuellement, les possibilités de leur réalisation.

Cette démarche qui se veut participative va associer deux types d'enquêtes : l'enquête quantitative et l'enquête qualitative.

Ces enquêtes seront précédées par un travail de sensibilisation et d'information des populations avec la collaboration des autorités locales, sur les objectifs de l'enquête, afin de les préparer à la spécificité de l'enquête et à la méthode d'investigation qui exige une participation plus importante. Ce travail de sensibilisation se fera à travers les moyens suivants :

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

- Affichage au niveau des sièges des APC concernées ;
- Diffusion et distribution de prospectus comportant un aperçu sur les objectifs de l'étude ainsi que les types d'enquêtes utilisées ;
- Lancement d'un communiqué à travers la radio locale ;
- Contact direct avec les représentants des populations et les personnes ressources.
- L'enquête quantitative qui cible, entre autres buts, l'établissement d'un diagnostic socioéconomique des communes et des populations enquêtées et l'identification des besoins prioritaires des populations et leur hiérarchisation.

Cette enquête comporte deux volets :

- Enquête auprès d'un échantillon de ménages par commune.
- Enquêtes institutionnelles.
- L'enquête qualitative qui fera appel à une technique de groupe qui permettra aux éléments choisis au sein de la population selon des critères socio-économiques précis d'aboutir à un consensus dans la hiérarchisation des besoins et qui sera menée auprès :
 - Des acteurs économiques ;
 - Des associations ;
 - Des élus ;
 - Personnes ressources ;
 - Des porteurs de projets ;
 - Des populations (Hommes, Femmes et jeunes).

A la différence des techniques de recherche quantitative qui visent la collecte, l'analyse et l'exploitation de données chiffrées, le focus-group (technique de recherche qualitative) permet d'appréhender le sujet étudié sous l'angle des significations qualitativement établies en accordant la priorité aux besoins premiers exprimés par les populations locales. »

Les auteurs du rapport précisent qu'à l'issue de ces investigations, les actions structurantes et prioritaires à même de répondre concrètement aux objectifs assignés au développement des zones de montagne seront déterminées.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

Ces actions, précisées dans le temps et diffusées d'une manière équitable à travers les communes, sont de nature à concourir et à assurer tant le fonctionnement opportun de l'espace zonale que celui de la wilaya.

A cet effet, l'accent sera mis plus spécialement sur les aspects suivants :

- caractérisation des zones à enquêter ;
- évolution historique des zones ;
- évolution du niveau de développement, déficit et besoins ;
- cartographie des zones ;
- bilan de la situation économique, sociale, physique et environnementale ;
- classification des différentes zones ;
- élaboration du programme d'actions ;
- conditions de mise en œuvre et mise en place de la cellule de suivi.

En plus des actions stratégiques à long terme (2009-2013) à promouvoir qui seront mis en relief, il sera éventuellement question de préciser les actions ,aussi bien, prioritaires que structurantes qui vont dans le sens d'une élimination des déséquilibres et des disparités spatiales. »

Pourquoi en traite-t-il ?

Les auteurs du rapport précisent d'une part que La construction d'un PDL est un processus dynamique dans lequel les projets et les programmes sont revus périodiquement en fonction de l'évolution de l'environnement social, économique, institutionnel et politique, en fonction de l'évolution des programmes des autres partenaires et des nouveaux besoins émergents et de lutte contre la pauvreté rurale et de participation active des citoyens à la vie publique.

D'autre part il précise que le plan c'est fixée pour objectif de fournir le cadre et les modalités d'une revitalisation de commune de Beni Ourtilane , par le biais d'un rééquilibrage territorial et d'une valorisation des activités économiques et des patrimoines naturels et humains, sur la base de nouvelles relations entre acteurs publics et privés.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

Dans quel contexte a-t-il été produit ?

Durant la période comprise entre 2007 et 2014, l'Algérie avait une aisance financière très intéressante qui a lui permet de procéder à des investissements considérables dans le développement des zones urbaines. Dans ce contexte d'amélioration des conditions de vie des villes, plusieurs chercheurs ont fait soulever l'importance de prendre en charge les insuffisances des zones rurales, pour ne pas resurgir le problème d'exode rural. Les pouvoirs publique ainsi averti par les chercheurs on déclenchés des études approfondies sur certaines zones montagnards notamment la partie nord de la Wilaya de Sétif. Concrètement ces études sont soldées par l'élaboration de plans locaux de développement qui ont pour objectif de bien précisées les besoins à satisfaire, les opportunités à exploiter, les faiblesses à prendre en charge et les actions à réaliser et enfin les objectifs à atteindre et les moyen à mettre en œuvre.

II.2.Axes stratégiques du plan local du développement de la commune de Beni Ourtilane :

II.2.1.Objectifs du PDL:

Objectifs globaux :

Les auteurs du rapport de PLD indiquent que les objectifs du programme se déclinent comme suit: Lutter contre la dévitalisation économique et humaine de la région montagnard du nord de Sétif, à travers la réalisation d'une expérience locale de développement durable à fort potentiel de répliquabilité.¹

Objectifs spécifiques (Composantes) :

Les objectifs spécifiques de ce PLD sont précisés par les auteurs comme suit

- Appuyer l'émergence d'une dynamique participative et partenariale de développement rural.
- Préserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et les terroirs de la montagne Sétifoise.
- Améliorer et diversifier les conditions de vie et les revenus des communautés montagnardes.
- Renforcer les capacités d'expertise et d'intervention des acteurs du développement local.
- Produire et diffuser un modèle de bonnes pratiques en matière de développement durable des zones de montagne.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Outilane et son plan local de développement (PLD)).

1 : Possibilité à être réplique, à être produit parfaitement, à l'identique.

Exemple : La répliquabilité parfaite de ce très vieux manuscrit est impossible, la plume utilisée pour écrire à une forme très particulière et on n'en trouve plus nulle part.

II.2.2. Contenu du plan développement local :

Les besoins identifiés :

Les auteurs du rapport de PLD indiquent que pour le lancement des projets et idées de projet ci-dessous identifiés, l'intervention de l'état est plus que jamais nécessaire dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale,

Conformément aux dispositions législatives relative aux zones à promouvoir, notamment en matière de :

- Stabilisation et renforcement de l'identité économique et culturelle de la zone par l'augmentation et la diversification des revenus de ses populations.
- Amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations.

Les projets de développement que nous énumérons ci-après ont été identifiés et classés dans l'ordre des priorités par les acteurs (ménages, focus group, associations et élus) de la commune de Béni Outilane. Nous avons donc repris pour notre part la classification faite de

Ces projets par les focus group, classification que nous avons étayée par les propositions des autres acteurs, notamment les attentes des ménages.

Pour faciliter la lecture des projets identifiés par les acteurs de la commune de Béni Outilane, nous les avons répartis en deux catégories. Ceux relevant de l'intérêt général et donc financés par les pouvoirs publics : ils sont qualifiés ci-dessous de projets collectifs. Il y a d'autre part les projets d'intérêt limité ou privé et visent la création d'activités et de revenus.

II.2.3. Le processus d'élaboration du PDL :

D'après les auteurs du rapport de PLD, Le processus d'élaboration du PDL consiste :

- **A la reconnaissance du terrain** : collecter les informations au niveau des communes (données secondaires) et les compléter par des données de terrain.
- **Au contact des différents acteurs locaux au niveau des APC et des services administratifs et techniques sectoriels**, à contacter les représentants de chaque zone (village) pour procéder à des enquêtes quantitatives.

CHAPITRE 03 : Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Outilane et son plan local de développement (PLD)).

- A l'information et la formation des personnes ressources (enquêteurs – modérateurs,) pour faciliter le processus d'information et de programmation.
- A l'identification des infrastructures porteuses et utiles pour le projet.
- A l'identification des promoteurs de micro crédits et de porteurs de projets économiques.
- A l'étude et l'évaluation des problèmes et des besoins par zone, par village et pour toute la commune.
- Tous ces points ont déjà fait l'objet du rapport Diagnostic de la commune et de ses zones agglomérées, secondaires et zones éparses.

Le processus d'élaboration du PDL consiste aussi en :

La conception d'une Stratégie d'intervention sur la zone.

- L'étude des potentiels des projets proposés.
- La tenue de focus groupe avec l'APC, la daïra et la wilaya, les représentants des villages, les secteurs techniques représentés.

II.2.4. Les trois phases principales d'élaboration du PLD :

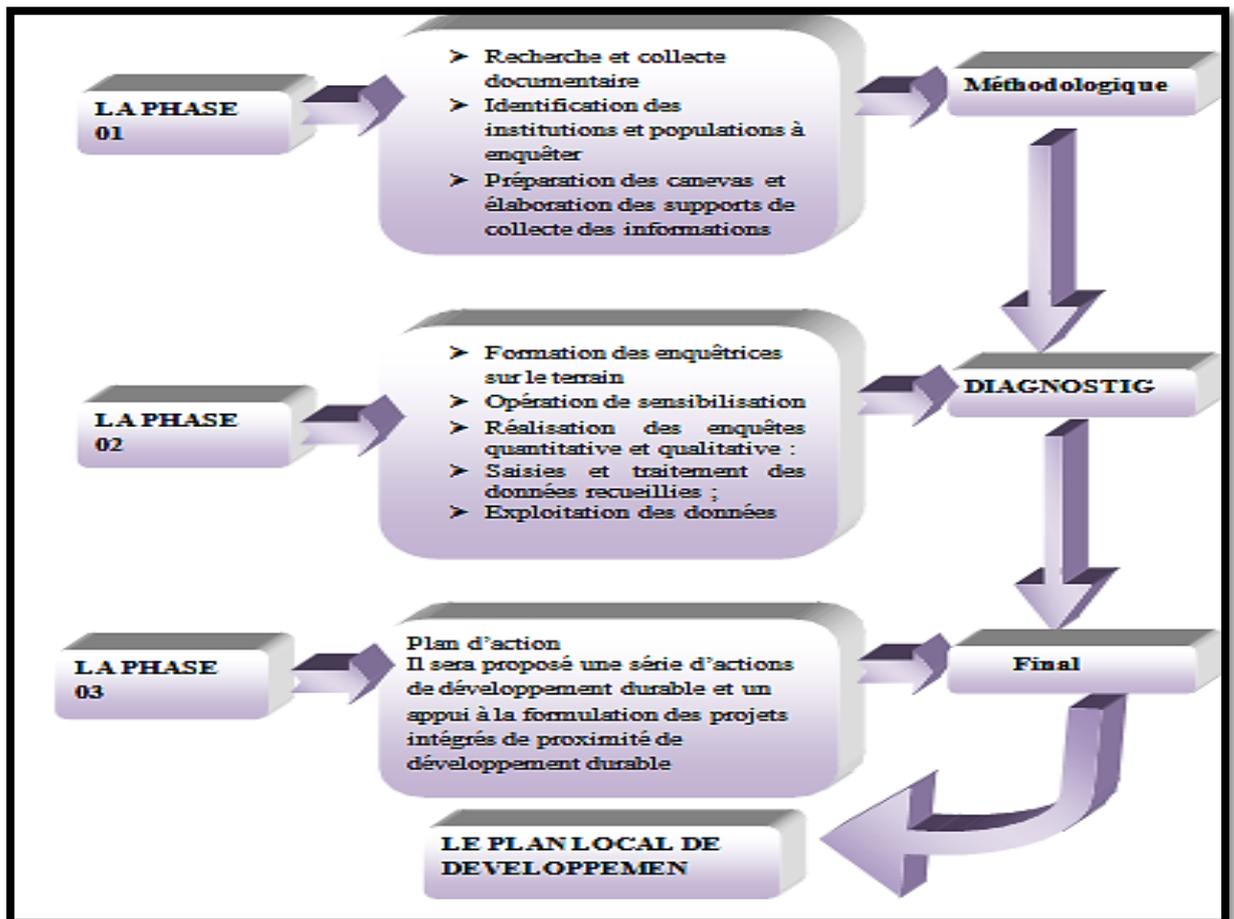


Figure N°10 : Schéma des trois phases principales d'élaboration du PLD.

Source : auteurs 2017.

Conclusion :

La réalisation de l'étude critique interne et externe du plan local du développement de la commune de Beni Outilane, a donné l'opportunité de comprendre comment le rôle est joué par PLD pour lever un pan de voile sur le système d'accompagnement de cette commune et de comprendre son fonctionnement en plein processus de décentralisation à l'équipe des chercheurs du CENEAP.

En outre, elle nous a permis de comprendre sa méthodologie et son processus d'élaboration, mais ce prérequis suffit-il d'alimenter et d'assurer une durabilité aux interventions publiques et privées en cours ?

Pour répondre à cette question en faisant appel à un outil d'évaluation de développement durable qui est la grille d'analyse du développement durable de la francophonie (GADD-F). Ceci fera l'objet du chapitre suivant.

PARTIE ANALYTIQUE :

CHAPITRE 04 : Interprétation des résultats.

Introduction :

On rappelle que d'après Villeneuve ,Claude Riffon ,Olivier wells, Jean Robert-Grégoire, et Vincent (s.d.,p5),La grille d'analyse proposée dans ce chapitre est un outil d'aide à la décision en même temps qu'un outil d'évaluation et de planification de projet qui illustre les préoccupations à prendre en compte pour s'assurer d'un développement durable , sachent qu' elle intègre l'ensemble des questionnements que suggère la notion de développement durable dans une perspective de conception, de réalisation ou de suivi de projet , il faut faire valoir que les réponses à ces questions représentent une aide précieuse à la prise de décisions éclairées, permettant d'orienter notre développement vers une plus grande viabilité.

Cette grille d'analyse définit les objectif de développement durable, divisé en six thématiques, et chaque thématique est subdivisée en thème puis en objectif, est globalement en trouve quarante thèmes et 169 objectifs.

Dans ce chapitre l'objectif principal est d'analyser la performance de la durabilité de plan local de développement selon les six dimensions de développement durable(sociale, économique, culturelle, écologique, éthique, gouvernance) (voir l'annexe N°05),à partir de cette grille d'analyse qui va nous donner des résultats sous forme de représentations graphiques qui présentent visuellement les notes globales obtenues pour chaque dimension et pour chaque thème, Ensuite nous passerons à l'interprétation de ces résultats ainsi que les pistes de bonification que nous proposons , l'ensemble va être dressé sous forme d'un rapport d'analyse qui vise principalement à déterminer les objectifs sur lesquels la priorité devrait être mise afin d'améliorer la performance du PLD en termes de développement durable, mais également à souligner les forces du PLD.

I. La dimension sociale :

I.1.Présentation :

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p41), la dimension sociale vise à répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles et collectives, aux besoins de santé et de bien-être, aux besoins de qualité de vie.

Elle fait écho aux principes de l'accès au savoir, de santé, de sécurité, de lutte contre la pauvreté, etc.

I.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension:

I.2.1.Diagramme radar :

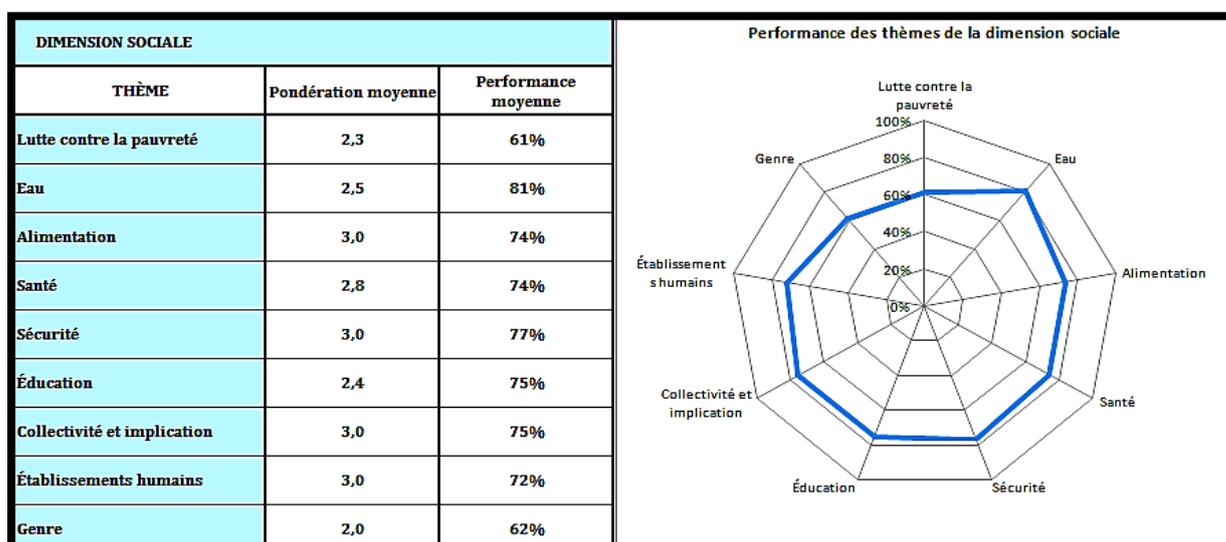


Figure N°11 : Diagramme radar de la dimension sociale. (Auteurs, 2017).

Les résultats obtenus montrent que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre **61%** et **81%** ; on remarque que tous les thèmes ont une évaluation supérieure plus de **61%** donc on peut dire que le plan local de développement prend en compte ces thèmes d'une manière durable.

C'est ce qui résulte d'une performance pondérée de : **73%**; c'est une situation excellente donc la dimension est fortement considérée dans le PLD.

I.2.2.Enjeux prioritaires :

Du tableau on remarque que des pondérations moyennes sont comprises entre **2** et **3** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **2.7** ; c'est une moyenne des pondérations élevée qui signifie que la majorité des objectifs associés à un thème ont été jugés

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

importants ou indispensables. La dimension représente donc un enjeu prioritaire majeur associé au plan local de développement.

I.2.3. Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

objectif	priorité
1.3 - Contribuer aux actions visant à réduire la pauvreté au niveau supranational.	Agir
1.1 - Mettre en place des actions soutenant les plus démunis et les plus vulnérables à l'intérieur des communautés locales. 2.1 - Assurer un approvisionnement en eau potable à tous. 2.2 - Assurer la qualité adéquate pour l'approvisionnement en eau selon les usages. 2.3 - Assurer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. 3.1 - Assurer l'accès à la nourriture. 3.2 - Assurer la qualité nutritionnelle des aliments. 3.3 - Assurer la sécurité alimentaire. 3.4 - Favoriser la souveraineté alimentaire. 3.5 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles et de pêcheries durables. 4.1 - Améliorer et maintenir l'état de santé des populations. 4.2 - Assurer l'accès aux services de santé. 4.3 - Promouvoir les actions préventives en santé, les environnements sains et l'adoption de saines habitudes de vie. 4.4 - Réduire les facteurs susceptibles de causer des problèmes de santé mentale. 4.4 - Réduire les facteurs susceptibles de causer des problèmes de santé mentale. 4.6 - Réduire les nuisances. 5.1 - Créer un sentiment de sécurité. 5.2 - Assurer une sécurité effective. 5.3 - Assurer l'éducation de base à la sécurité. 6.1 - Assurer l'accès à un système qui permet une éducation de qualité. 6.2 - Assurer une éducation de base fonctionnelle pour tous. 6.3 - Favoriser l'accès de chacun à son niveau d'éducation désiré. 6.5 - Éduquer au développement durable et à la citoyenneté. 7.1 - Promouvoir l'implication.	Conforter(Maintenir)

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>7.2 - Valoriser et reconnaître l'accomplissement personnel et collectif. 7.3 - Favoriser la cohésion sociale. 7.4 - Favoriser la connectivité. 7.5 - Permettre le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi. 7.6 - Améliorer l'autonomie et la résilience des collectivités. 8.1 - Assurer l'accès au logement. 8.2 - Favoriser la mobilité durable. 8.3 - Aménager des infrastructures durables. 8.4 - Promouvoir des villes et des établissements humains durables. 8.5 - Sécuriser et fiabiliser le domaine foncier. 8.6 - Viser l'équité et la solidarité territoriale. 9.1 - Viser l'égalité des droits sans distinction des genres. 9.2 - Viser l'équité entre les genres. 9.3 - Autonomiser les femmes et les filles.</p>	
<p>1.2 - Mettre en place des actions soutenant les plus démunis et les plus vulnérables au niveau national. 2.4 - Renforcer la participation de la population à la maîtrise de l'eau et à l'amélioration de la gestion de l'eau.</p>	Enjeux long terme
<p>6.4 - Permettre l'accès à une éducation et à une formation continue.</p>	Non prioritaire

Tableau N°3: La priorisation de la dimension sociale. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°3, on remarque qu'il ya 4 Indices de priorisation :

- La priorité « Agir » qui s'agit d'un objectif indispensable pour lequel l'évaluation se situe entre **40 et 59 %** il est égale dans notre cas à **45%**.
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables dont l'évaluation est égale ou supérieure à **60 %**.
- La priorité « Enjeu à long terme » qui s'agit d'objectifs souhaitables dont l'évaluation est inférieure à **60 %**.
- La priorité « Non prioritaire » s'applique aux objectifs souhaitables dont l'évaluation est supérieure ou égale à **60%**. il est égale dans notre cas à : **75%**

I.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l'indice des besoins en données

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

Objectif	besoins en données
3.1 - Assurer l'accès à la nourriture. 3.2 - Assurer la qualité nutritionnelle des aliments.	Très élevé
9.2 - Viser l'équité entre les genres.	élevé
1.1 - Mettre en place des actions soutenant les plus démunis et les plus vulnérables à l'intérieur des communautés locales. 2.1 - Assurer un approvisionnement en eau potable à tous. 2.2 - Assurer la qualité adéquate pour l'approvisionnement en eau selon les usages. 1.3 - Contribuer aux actions visant à réduire la pauvreté au niveau supranational. 2.3 - Assurer l'accès à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats. 3.3 - Assurer la sécurité alimentaire. 3.4 - Favoriser la souveraineté alimentaire. 3.5 - Mettre en œuvre des pratiques agricoles et de pêcheries durables. 4.1 - Améliorer et maintenir l'état de santé des populations. 4.2 - Assurer l'accès aux services de santé. 4.3 - Promouvoir les actions préventives en santé, les environnements sains et l'adoption de saines habitudes de vie. 4.4 - Réduire les facteurs susceptibles de causer des problèmes de santé mentale. 4.4 - Réduire les facteurs susceptibles de causer des problèmes de santé mentale. 4.6 - Réduire les nuisances. 5.1 - Créer un sentiment de sécurité. 5.2 - Assurer une sécurité effective. 5.3 - Assurer l'éducation de base à la sécurité. 6.1 - Assurer l'accès à un système qui permet une éducation de qualité. 6.2 - Assurer une éducation de base fonctionnelle pour tous. 6.3 - Favoriser l'accès de chacun à son niveau d'éducation désiré. 6.5 - Éduquer au développement durable et à la citoyenneté. 7.1 - Promouvoir l'implication. 7.2 - Valoriser et reconnaître l'accomplissement personnel et collectif. 7.3 - Favoriser la cohésion sociale. 7.4 - Favoriser la connectivité.	Moyennement élevé

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

7.5 - Permettre le développement de l'estime de soi et de la confiance en soi. 7.6 - Améliorer l'autonomie et la résilience des collectivités. 8.1 - Assurer l'accès au logement. 8.2 - Favoriser la mobilité durable. 8.3 - Aménager des infrastructures durables. 8.4 - Promouvoir des villes et des établissements humains durables. 8.5 - Sécuriser et fiabiliser le domaine foncier. 8.6 - Viser l'équité et la solidarité territoriale. 9.1 - Viser l'égalité des droits sans distinction des genres. 9.3 - Autonomiser les femmes et les filles.	
1.2 - Mettre en place des actions soutenant les plus démunis et les plus vulnérables au niveau national. 2.4 - Renforcer la participation de la population à la maîtrise de l'eau et à l'amélioration de la gestion de l'eau. 6.4 - Permettre l'accès à une éducation et à une formation continue.	faible

Tableau N°4: Les besoins en données de la dimension sociale. (Auteurs, 2017).

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de Donnée **moyennement élevé**. Trois objectifs qui ont un Besoin de donnée **faible** (la suffisance de documentation) par contre les objectifs qui ont un besoin de donnée **élevé** et **très élevé** ; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

I.3.Synthèse :

La dimension sociale s'inscrit amplement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **73%** qui est supérieur à **60%**.

II. La dimension écologique :

II.1.Présentation :

D'après Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p65), la dimension écologique fait écho aux principes de protection de la biodiversité, de préservation, de conservation et de gestion de l'environnement et des services environnementaux.

Cette dimension vise la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement physique et biologique (sols, eau, forêts, air, biodiversité).

II.2. Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension:

II.2.1. Diagramme radar :

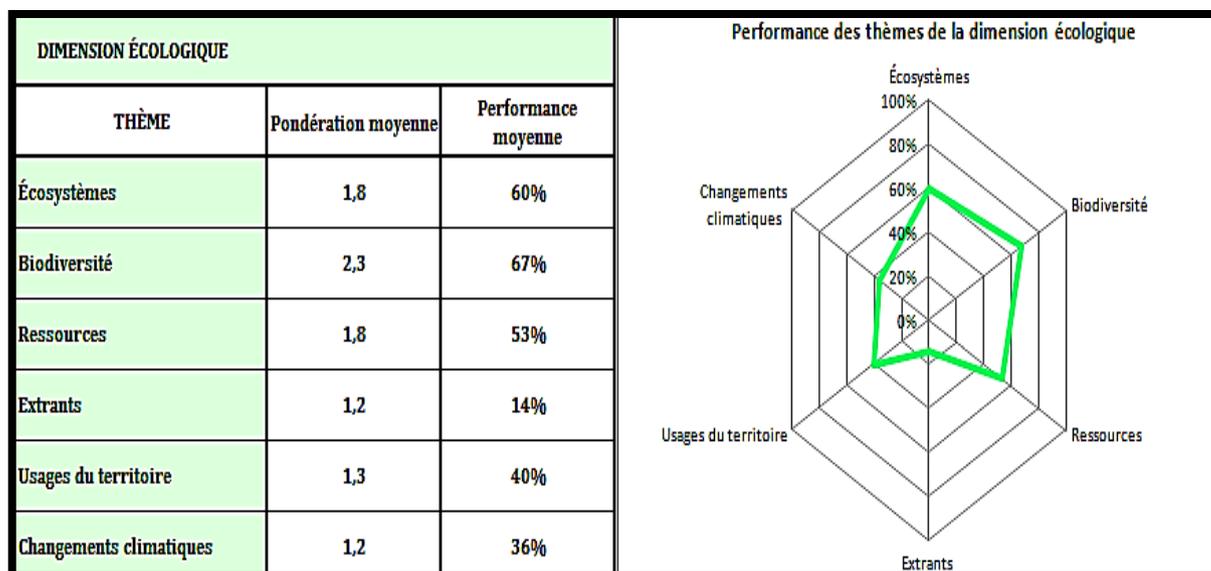


Figure N°12 : Diagramme radar de la dimension écologique. (Auteurs, 2017).

Les résultats obtenus montre que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre **14% et 67%** ; dont la minorité ont une évaluation supérieure entre **60%et 67%** (écosystèmes ; biodiversité) donc on peut dire que le plan local de développement prend en compte ces thèmes d'une manière durable, par contre la majorité des thèmes ont une évaluation faible entre **14%** et **53%** donc ils sont faiblement pris en compte dans le PLD.

C'est ce qui résulte d'une performance pondéré de : **48%**;c'est une situation perfectible donc la dimension est faiblement prise en compte dans le PLD.

II.2.2.Enjeux prioritaires :

Du tableur on remarque que des pondérations moyennes sont comprise entre **1.2** et **2.3** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **1.6** ; c'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevé et qui signifie que la majorité des objectifs associés à un thème ont été pas jugés importants ou indispensables. La dimension ne représente pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au plan local de développement.

II.2.3.Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

objectif	priorité
3.3- Planifier une utilisation judicieuse des	Agir

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

ressources renouvelables. 4.2- Minimiser les extrants. 5.3-Maintenir la diversité des paysages. 6.3-Augmenter les puits de carbone.	
1.2 - Préserver les écosystèmes continentaux. 1.3 - Limiter la dégradation biologique, chimique et physique des sols. 1.4 - Lutter contre la désertification. 1.6 - Fixer des objectifs de restauration des écosystèmes dégradés. 2.1 - Favoriser la protection de la biodiversité. 2.3 - Valoriser les espèces à valeur symbolique. 3.1 - Conserver les ressources essentielles au maintien de la vie dans les écosystèmes. 3.2 - Faire le choix des ressources de moindre impact.	Conforter(Maintenir)
1.1 - Développer des connaissances sur les écosystèmes et sur les espèces qui en dépendent. 1.5 - Préserver les écosystèmes marins et littoraux. 2.2 - Protéger les espèces rares, menacées et à statut précaire. 3.4 - Planifier une utilisation judicieuse des ressources non-renouvelables. 3.5 - Optimiser les ressources en fin de vie. 4.1 - Caractériser les extrants liquides, solides, et gazeux et les impacts liés à leur déversement dans l'environnement. 4.3 - Minimiser les impacts. 4.4 - Assurer une saine gestion des déchets dangereux. 4.5 - Limiter les émissions de polluants.	Enjeux long terme

Tableau N°5: La priorisation de la dimension écologique. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°5, on remarque qu'il ya 3 Indices de priorisation :

- La priorité « Agir » qui s'agit d'objectifs nécessaires pour lesquels l'évaluation est entre **20 et 59 %**.
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables et nécessaires(**,1.3 ,1.4, 1.6 ,3.2**) dont l'évaluation est égale ou supérieure à **60 %**.

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

- La priorité « Enjeu à long terme » qui s'agit d'objectifs souhaitables dont l'évaluation est inférieure à **60 %**.

II.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l'indice des besoins en données.

Objectif	Besoins en données
2.2 - Protéger les espèces rares, menacées et à statut précaire. 3.5 - Optimiser les ressources en fin de vie. 4.1 - Caractériser les extraits liquides, solides, et gazeux et les impacts liés à leur déversement dans l'environnement. 4.2 - Minimiser les extraits. 4.3 - Minimiser les impacts. 4.4 - Assurer une saine gestion des déchets dangereux. 4.5 - Limiter les émissions de polluants globaux. 5.2 - Limiter les conflits d'usages. 6.1 - Quantifier les émissions de gaz à effet de serre. 6.2 - Réduire les émissions des GES. 6.5 - Prévoir des mesures d'adaptation à la nouvelle donne climatique.	Elevé
1.1 - Développer des connaissances sur les écosystèmes et sur les espèces qui en dépendent. 1.2 - Préserver les écosystèmes continentaux. 1.3 - Limiter la dégradation biologique, chimique et physique des sols. 1.4 - Lutter contre la désertification. 1.5 - Préserver les écosystèmes marins et littoraux. 1.6 - Fixer des objectifs de restauration des écosystèmes dégradés. 2.1 - Favoriser la protection de la biodiversité 2.3 - Valoriser les espèces à valeur symbolique. 3.1 - Conserver les ressources essentielles au maintien de la vie dans les écosystèmes. 3.2 - Faire le choix des ressources de moindre impact. 3.3 - Planifier une utilisation judicieuse des ressources renouvelables. 5.1 - Optimiser l'utilisation du territoire. 5.3 - Maintenir la diversité des paysages.	Moyennement élevé

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

6.3 - Augmenter les puits de carbone.	Faible
3.4 - Planifier une utilisation judicieuse des ressources non-renouvelables.	
6.4 - Compenser les émissions de gaz à effet de serre.	

Tableau N°6: Les besoins en données de la dimension écologique. (Auteurs, 2017).

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de Donnée **moyennement élevé**. Deux objectifs qui ont un Besoin de donnée **faible** (la suffisance de documentation) par contre les objectifs qui ont un besoin de donnée **élevé**; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

II.3.Synthèse :

La dimension écologique s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **48%** qui est inférieur à **60%**, elle devrait donc être retravaillée.

III. La dimension économique :

III.1.Présentation :

D'après Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p81), La dimension économique vise à répondre aux besoins matériels des individus et des collectivités, ainsi qu'à leur autonomisation financière. Cette dimension fait écho aux principes d'efficacité économique, d'internalisation des coûts sociaux et environnementaux, de production et de consommation responsables.

III.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension:

III.2.1.Diagramme radar :

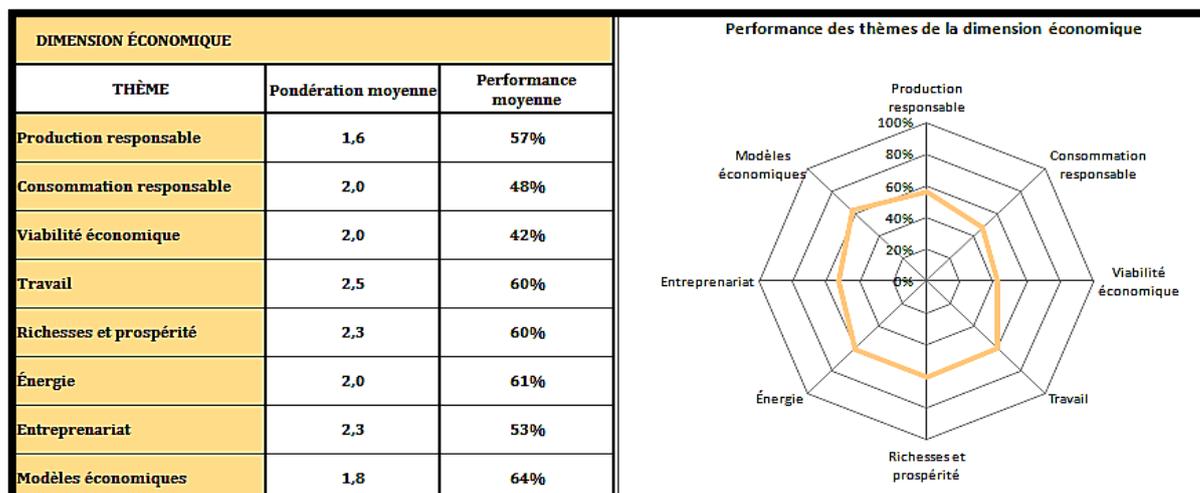


Figure N°13 : Diagramme radar de la dimension économique. (Auteurs, 2017).

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

Les résultats obtenus montre que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre **42%et 64%** ; dont la moitié ont une évaluation supérieure entre **60%et 64%** (travail, richesses et prospérité, énergie, modèles économiques) donc on peut dire que le plan local de développement prend en compte ces thèmes d'une manière durable, par contre les autre thèmes ont une évaluation faible entre **42%et 57%** donc ils sont faiblement pris en compte dans le PLD.

C'est ce qui résulte d'une performance pondéré de : **55%** ; c'est une situation perfectible donc la dimension est faiblement prise en compte dans le PLD.

III.2.2.Enjeux prioritaires :

Du tableur on remarque que des pondérations moyennes sont comprise entre **1.6** et **2.5** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **2.0** ; c'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevé et qui signifie que la majorité des objectifs associés à cette dimension ont été pas jugés importants ou indispensables ; La dimension ne représente pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au PLD.

III.2.3.Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

Objectif	Priorité
3.3-Limiter les risques financiers.	Réagir
1.2-S'assurer de l'adéquation entre les besoins et les biens et services produits. 2.3-Favoriser l'investissement responsables. 3.1-S'assurer de la viabilité économique. 4.2-S'assurer d'une juste valeur pour le travail des personnes. 5.4-Limiter les possibilités de fuites de capitaux. 6.2-Favoriser l'utilisation de l'énergie à moindre impact. 7.1-Développer une culture entrepreneuriale. 7.2-Soutenir la capacité d'entreprendre. 7.3-Assurer l'accès équitable aux moyens de production de la richesse.	
1.1-Produire des biens et services de qualité. 2.1-Favoriser l'accès aux biens et services.	Conforter (Maintenir)

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>3.4-Limiter la rémunération du capital.</p> <p>4.1-Favoriser l'accès à une occupation.</p> <p>5.2-Viser une croissance de la richesse.</p> <p>5.3-Instaurer des pratiques de tourisme durable.</p> <p>6.1-Assurer l'accès à des services énergétiques fiables à un coût abordable.</p> <p>8.3-Maintenir ou intégrer les modèles économiques traditionnels à l'économie dominante.</p> <p>8.4-Soutenir les modèles économiques émergents et novateurs.</p>	
<p>1.3-Favoriser l'écoconception dans une perspective cycle de vie.</p> <p>1.4-Promouvoir une industrialisation durable.</p> <p>1.5 - Appliquer la responsabilité élargie des producteurs.</p> <p>2.2-Favoriser l'achat et la consommation responsables.</p> <p>3.2-Favoriser les sources de financement responsables.</p> <p>5.1-Stimuler les échanges entre les personnes et les sociétés.</p> <p>6.3-Planifier une utilisation judicieuse de l'énergie.</p> <p>8.1-Éliminer les distorsions des modèles économiques.</p> <p>8.2-Valoriser l'économie sociale et solidaire.</p>	<p>Enjeux long terme</p>

Tableau N°7 : La priorisation de la dimension économique. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°7, on remarque qu'il ya 4 Indices de priorisation :

- La priorité « Réagir » qui s'agit d'un objectif nécessaire dont l'évaluation est inférieure à **20%** il est égale dans notre cas à **4%**.
- La priorité « Agir » qui s'agit d'objectifs nécessaires pour lesquels l'évaluation est entre **20 et 59 %**, et un objectif indispensable (**7.3**) pour lequel l'évaluation se situe entre **40 et 59 %** il est égale dans notre cas à **50%**.
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables et nécessaire(**8.4**) dont l'évaluation est égale ou supérieure à **60 %**.

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

- La priorité « Enjeu à long terme » qui s’agit d’objectifs souhaitables dont l’évaluation est inférieure à **60 %**.

III.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l’indice des besoins en données

Objectif	Besoin en donnée
1.1-Produire des biens et services de qualité. 3.4-Limiter la rémunération du capital. 5.3-Instaurer des pratiques de tourisme durable. 5.4-Limiter les possibilités de fuites de capitaux. 7.3-Assurer l'accès équitable aux moyens de production de la richesse.	Très élevée
1.2-S'assurer de l'adéquation entre les besoins et les biens et services produit. 1.3-Favoriser l'écoconception dans une perspective cycle de vie. 2.3-Favoriser l'investissement responsables. 3.1-S’assurer de la viabilité économique. 3.3-Limiter les risques financiers. 4.2-S'assurer d'une juste valeur pour le travail des personnes. 6.2-Favoriser l'utilisation de l'énergie à moindre impact. 6.3-Planifier une utilisation judicieuse de l'énergie. 7.2-Soutenir la capacité d’entreprendre. 8.1-Éliminer les distorsions des modèles économiques.	Elevée
1.4-Promouvoir une industrialisation durable. 1.5 - Appliquer la responsabilité élargie des producteurs. 2.1-Favoriser l'accès aux biens et services. 2.2-Favoriser l’achat et la consommation	Moyennement élevée

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

responsables. 3.2-Favoriser les sources de financement responsables. 4.1-Favoriser l'accès à une occupation. 5.1-Stimuler les échanges entre les personnes et les sociétés. 5.2-Viser une croissance de la richesse. 6.1-Assurer l'accès à des services énergétiques fiables à un coût abordable. 7.1-Développer une culture entrepreneuriale. 8.3-Maintenir ou intégrer les modèles économiques traditionnels à l'économie dominante. 8.4-Soutenir les modèles économiques émergents et novateurs.	
8.2-Valoriser l'économie sociale et solidaire.	faible

Tableau N°8 : Les besoins en données de la dimension économique. (Auteurs, 2017).

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de **Donnée moyennement élevé**. Un objectif qui a un Besoin de donnée **faible** (la suffisance de documentation) par contre les objectifs qui ont un besoin de donnée **élevé et très élevé** ; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

III.3.Synthèse :

La dimension économique s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **55%** qui est inférieur à **60%**, elle devrait donc être retravaillés.

IV. La dimension culturelle :

IV.1.Présentation :

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p98), elle vise à répondre aux besoins d'affirmation, d'expression, de protection et de mise en valeur de la diversité des traits culturels.

Cette dimension fait écho aux principes de protection du patrimoine culturel et de diversité culturelle.

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

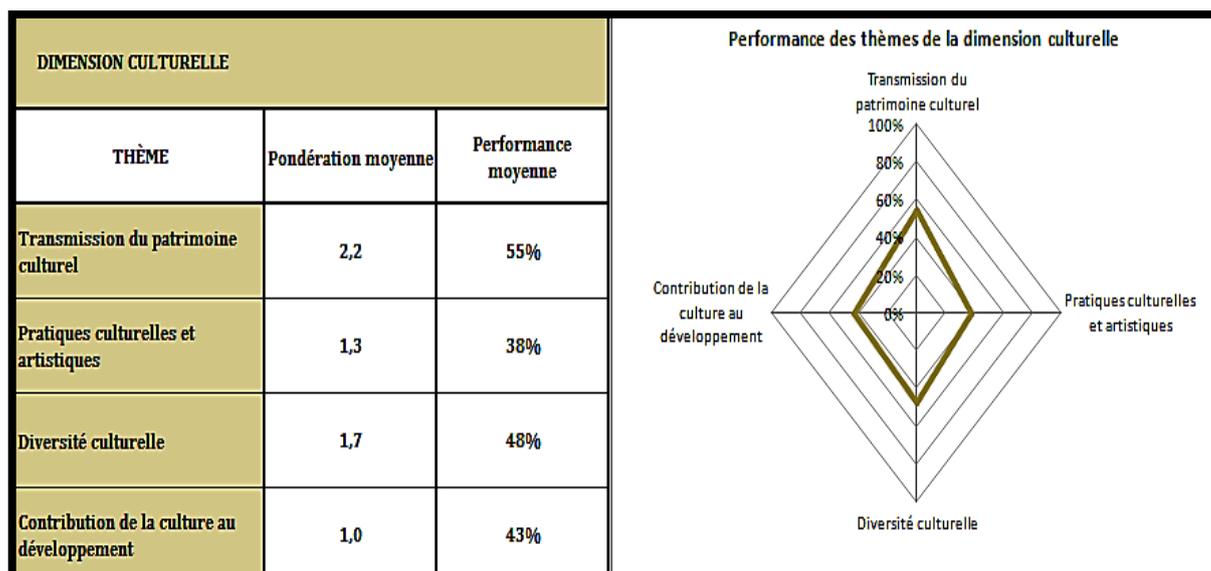


Figure N°14 : Diagramme radar de la dimension culturelle. (Auteurs, 2017).

IV.2. Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension :

IV.2.1. Diagramme radar :

Les résultats obtenus montrent que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre : **38% et 55%**; qui sont inférieures à **60%**. C'est ce qui résulte d'une performance pondérée de : **48%**; c'est une situation perfectible : La dimension est faiblement prise en compte dans le PLD.

IV.2.2. Enjeux prioritaires :

Du tableau on remarque que des pondérations moyennes sont comprises entre : **1 et 2,2** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de : **1,6** ; c'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevée et qui signifie que la majorité des objectifs associés à cette dimension ont été jugés pas importants ou indispensables ; La dimension ne représente pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au PLD.

IV.2.3. Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

Objectif	Priorité
1.2 - Reconnaître les représentations culturelles de l'environnement. 2.4 - Offrir un accès à la culture par l'éducation à tous les niveaux. 3.1 - Favoriser l'interculturalité. 3.2 - Assurer l'équité entre les cultures.	Agir

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>1.1 - Favoriser l'expression individuelle, la liberté et le pluralisme des croyances, des opinions et des identités.</p> <p>1.2 - Assurer la conservation, la restauration et la compensation du patrimoine culturel.</p> <p>1.4 - Développer la connaissance du passé et de l'histoire.</p>	Conforter (Maintenir)
<p>1.5 - Valoriser et soutenir la diversité linguistique.</p> <p>2.1 - Encourager l'expression culturelle.</p> <p>2.2 - Affirmer le caractère pluriel et évolutif de la culture.</p> <p>2.3 - Reconnaître l'importance des minorités. et de leurs contributions à la société.</p> <p>3.3 - Soutenir la diversité des expressions culturelles.</p> <p>4.1 - Favoriser l'émergence d'une industrie culturelle génératrice d'emplois et de richesse</p> <p>4.2 - Rendre explicites les liens entre la culture, le développement, l'emploi et la prospérité économique.</p> <p>4.3 - S'assurer d'un partage équitable des innovations issues d'acquis culturels ou de connaissances traditionnelles.</p>	Enjeux long terme

Tableau N°9 : La priorisation de la dimension culturelle. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°9, on remarque qu'il Ya 3 Indices de priorisation :

- La priorité « Agir » qui s'agit d'objectifs nécessaires pour lesquels l'évaluation est entre **20 et 59 %**.
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables et un objectif nécessaire (**1.1**) dont l'évaluation est égale à **60 %** ;
- La priorité « Enjeu à long terme » qui s'agit d'objectifs souhaitables dont l'évaluation est inférieure à **60 %** ;

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

IV.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l'indice des besoins en données.

Objectif	Besoin en donnée
1.3 - Reconnaître les représentations culturelles de l'environnement.	Très élevé
1.5 - Valoriser et soutenir la diversité linguistique. 2.1 - Encourager l'expression culturelle. 2.2 - Affirmer le caractère pluriel et évolutif de la culture. 2.3 - Reconnaître l'importance des minorités et de leurs contributions à la société. 2.4 - Offrir un accès à la culture par l'éducation à tous les niveaux. 3.1 - Favoriser l'inter culturalité. 3.2 - Assurer l'équité entre les cultures.	Elevé
1.1 - Favoriser l'expression individuelle, la liberté et le pluralisme des croyances, des opinions et des identités. 1.2 - Assurer la conservation, la restauration et la compensation du patrimoine culturel. 1.4 - Développer la connaissance du passé et de l'histoire. 3.3 - Soutenir la diversité des expressions culturelles. 4.1 - Favoriser l'émergence d'une industrie culturelle génératrice d'emplois et de richesse 4.2 - Rendre explicites les liens entre la culture, le développement, l'emploi et la prospérité économique. 4.3 - S'assurer d'un partage équitable des innovations issues d'acquis culturels ou de connaissances traditionnelles.	Moyennement élevé

Tableau N°10: Les besoins en données de la dimension culturelle. (Auteurs, 2017).

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de **Donnée moyennement élevé**. les objectifs qui ont un besoin de donné **élève** et **très élevé** ; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

IV.3.Synthèse :

La dimension culturel s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **48%** qui est inférieur à **60%**, elle devrait donc être retravaillés.

V. La dimension éthique :

V.1.Présentation :

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p107), la dimension éthique vise à répondre aux besoins d'équité, de cohérence et d'identification à des valeurs communes.

Cette dimension fait écho aux principes de responsabilité, de justice, de paix et de solidarité.

La prise en compte du développement durable passe par l'application de grands principes de diversification, de responsabilité, d'imputabilité, de solidarité avec les générations actuelles et futures, de bienveillance, etc. Ces principes sont issus de valeurs dont le développement durable est porteur.

V.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension:

V.2.1.Diagramme radar :

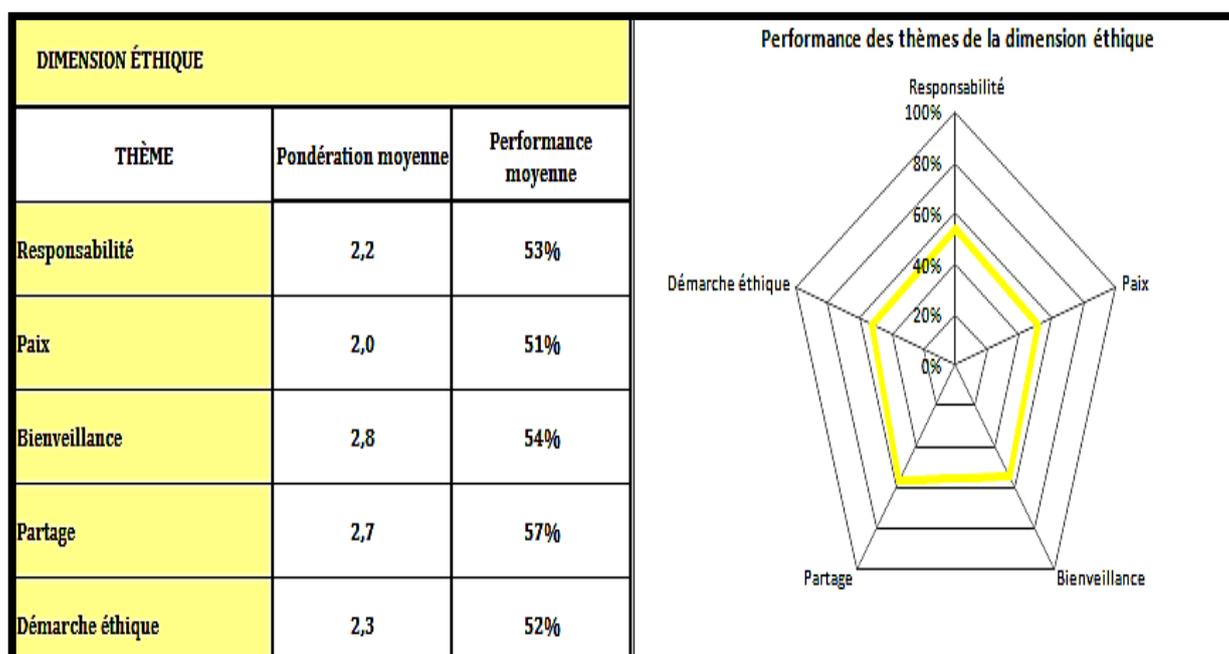


Figure N°15 : Diagramme radar de la dimension éthique. (Auteurs, 2017).

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

Les résultats obtenus montre que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre : **51% et 57%** ; on remarque que tous les thèmes ont une évaluation inférieur à **60%** donc on peut dire que le plan local de développement ne prend pas en compte ces thèmes d'une manière durable, donc ils sont faiblement pris en compte dans le PLD.

C'est ce qui résulte d'une performance pondéré de **54%** ; c'est une situation perfectible donc la dimension est faiblement prise en compte dans le PLD.

V.2.2.Enjeux prioritaires :

Du tableur on remarque que des pondérations moyennes sont comprise entre : **2 et 2.8** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **2.3** ; c'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevé et qui signifie que la majorité des objectifs associés à un thème ont été pas jugés importants ou indispensables. Le thème ne représente pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au plan local de développement.

V.2.3.Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

Objectif	Priorité
1.1 - Agir de manière transparente et intègre. 1.2 - Appliquer le principe de précaution. 2.1 - Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence. 2.2 - Rechercher des solutions pacifiques aux conflits. 3.1 - Améliorer l'accessibilité. 3.2 - Offrir des compensations aux personnes et collectivités affectée. 4.2 - S'assurer d'un mécanisme de redistribution. 5.2 - Développer une éthique du dialogue. 5.4 - Assurer la cohérence entre les actions et les valeurs.	Agir
1.3 - Respecter les droits humains. 1.4 - Assumer sa responsabilité envers les humains, les autres vivants et le non vivant. 2.3 - Œuvrer à la réconciliation et à la reconstruction post conflit.	Conforter (Maintenir)

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

2.4 - Favoriser le sentiment de justice. 3.3 - Développer l'esprit communautaire et la solidarité. 3.4 - Faire preuve d'altérité. 4.1 - Optimiser les retombées. 4.3 - Respecter les biens communs. 5.1 - Questionner les finalités éthiques. 5.3 - Favoriser l'émergence et le partage de valeurs communes.	
1.5 - Équilibrer la liberté individuelle et les responsabilités collectives. 1.6 - Favoriser l'adoption de modes de vie durables.	Enjeux long terme

Tableau N°11 : La priorisation de la dimension éthique. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°11, on remarque qu'il ya 3 Indices de priorisation :

- La priorité « Agir » qui s'agit de deux objectifs indispensables (**1.1 ; 3.1**) pour lesquels l'évaluation est égale à : **55%** et d'autres objectifs nécessaires pour lesquels l'évaluation est entre **20 et 59 %**.
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables et nécessaires (**2.3 ; 2.4 ; 5.3**) dont l'évaluation est égale à **60 %** et l'objectif (**4.1**) est égale à : **65%**.
- La priorité « Enjeu à long terme » qui s'agit d'objectifs souhaitables dont l'évaluation égale à **40%**.

V.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l'indice des besoins en données.

Objectif	Besoin en donnée
3.2 - Offrir des compensations aux personnes et collectivités affectée.	Très élevé
1.2- Appliquer le principe de précaution. 2.2 - Rechercher des solutions pacifiques aux conflits. 4.2 - S'assurer d'un mécanisme de redistribution.	Elevée
1.1- Agir de manière transparente et intègre. 1.3 - Respecter les droits humains.	Moyennement élevée

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>1.4 - Assumer sa responsabilité envers les humains, les autres vivants et le non vivant.</p> <p>1.5 - Équilibrer la liberté individuelle et les responsabilités collectives.</p> <p>1.6 - Favoriser l'adoption de modes de vie durables.</p> <p>2.1 - Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence.</p> <p>2.3 - Œuvrer à la réconciliation et à la reconstruction post conflit.</p> <p>2.4 - Favoriser le sentiment de justice.</p> <p>3.1 - Améliorer l'accessibilité.</p> <p>3.3 - Développer l'esprit communautaire et la solidarité.</p> <p>3.4 - Faire preuve d'altérité.</p> <p>4.1 - Optimiser les retombées.</p> <p>4.3 - Respecter les biens communs.</p> <p>5.1 - Questionner les finalités éthiques.</p> <p>5.2 - Développer une éthique du dialogue.</p> <p>5.3 - Favoriser l'émergence et le partage de valeurs communes.</p> <p>5.4 - Assurer la cohérence entre les actions et les valeurs.</p>	
---	--

Tableau N°12 : Les besoins en données de la dimension éthique. (Auteurs, 2017).

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de Donnée **moyennement élevé**. Les objectifs qui ont un besoin de donnée **élevé** et **très élevé** ; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

V.3.Synthèse :

La dimension éthique s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **54%** qui est inférieur à **60%**.

VI. La dimension gouvernance :

VI.1.Présentation :

Selon Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D, (2016.p118), elle vise à répondre à des besoins de participation, de démocratie et de transparence, ainsi que d'efficacité des institutions.

Cette dimension fait écho aux principes de subsidiarité, de saine gestion, de prévention des risques et de précaution.

VI.2.Interprétation des résultats de l'analyse de la dimension:

VI.2.1.Diagramme radar :

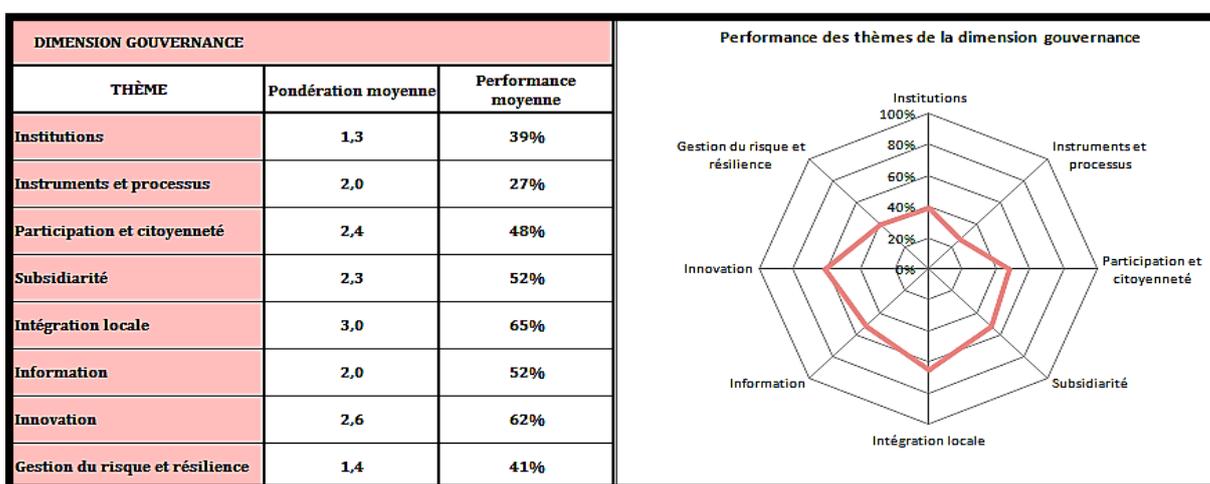


Figure N°16 : Diagramme radar de la dimension gouvernance. (Auteurs, 2017).

Les résultats obtenus montre que les thèmes de cette dimension ont des performances moyennes entre : **27% et 65%** ; dont la moitié ont une évaluation inférieure entre **27%et 52%** (institution, instruments et processus, participation et citoyenneté, subsidiarité, information et la gestion du risque et résilience) donc on peut dire que le plan local de développement ne prend pas en compte ces thèmes d'une manière durable, par contre les deux autres thèmes ont une évaluation supérieure **62% et65%** donc ils sont pris en compte dans le PLD.

C'est ce qui résulte d'une performance pondéré de **51%** ; c'est une situation perfectible donc la dimension est faiblement prise en compte dans le PLD.

VI.2.2.Enjeux prioritaires :

Du tableur on remarque que des pondérations moyennes sont comprise entre : **1.3et 3** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **2.1** ; c'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevé et qui signifie que la majorité des objectifs associés à

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

cette dimension ont été pas jugés importants ou indispensables ; La dimension ne représente pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au PLD.

VI.2.3.Priorisation :

Le tableau ci-dessous présente le mécanisme de priorisation des objectifs de cette dimension :

Objectif	Priorité
2.1 - Intégrer le développement durable dans les processus de gestion. 3.5 - Développer des partenariats.	Réagir
1.1 - Améliorer l'efficacité, la responsabilité et l'inclusivité des institutions. 2.2 - Optimiser l'utilisation des instruments d'opérationnalisation du développement durable. 3.1- Favoriser l'engagement et la mobilisation autour d'une vision commune. 3.2 - Favoriser la participation des parties prenantes. 3.6 - Considérer le niveau d'acceptabilité. 4.1- Rapprocher la prise de décision des acteurs concernés. 4.3 - Assurer la cohérence entre les différents échelons de prise de décision. 6.1- Assurer l'accès à une information préalable, pertinente, compréhensible et juste 6.4 - Mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation. 8.1- Identifier les risques. 8.2 - Appliquer le principe de prévention	Agir
5.1 - Respecter le contexte légal. 5.2 - Inclure des enjeux locaux spécifiques. 5.3 - Assurer la cohérence systémique. 6.2 - Utiliser les mécanismes de communication appropriés. 7.1- Optimiser le potentiel d'innovation et la diversification des options. 7.2 - Favoriser la recherche et le	Conforter (Maintenir)

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>développement.</p> <p>7.3 - Favoriser la mise en œuvre des solutions nouvelles.</p> <p>7.4 - Favoriser l'accès aux connaissances et aux technologies.</p>	
<p>1.2 - Assurer l'accès et l'égalité face à la justice.</p> <p>1.3 - Limiter les possibilités de corruption.</p> <p>1.4- Encourager la compétence.</p> <p>3.3 - Assurer l'inclusivité des mécanismes participatifs.</p> <p>3.4 - Reconnaître la contribution des parties donnantes.</p> <p>3.7 - Permettre l'exercice d'une citoyenneté active.</p> <p>4.2 - Favoriser la responsabilisation et l'imputabilité des acteurs.</p> <p>6.3 - Fournir l'information de base aux décideurs.</p> <p>6.5 - Rendre des comptes de façon transparente.</p> <p>7.5 - Gérer les risques associés aux nouvelles technologies.</p> <p>8.3 - Considérer la perception du risque.</p> <p>8.4 - Favoriser une répartition équitable des risques.</p> <p>8.5 - Prévoir des mesures d'adaptations aux changements.</p>	<p>Enjeux long terme</p>

Tableau N°13 : La priorisation de la dimension gouvernance. (Auteurs, 2017).

D'après les résultats obtenus au tableau N°13, on remarque qu'il ya 4 Indices de priorisation :

- La priorité « Réagir » qui s'agit d'un objectif nécessaire (2.1) dont l'évaluation est égale à **15%** et d'un objectif indispensable dont l'évaluation est égale à **30%**.
- La priorité « Agir » qui s'agit des objectifs indispensables pour lesquels l'évaluation se situe entre **40% et 59 %**, ainsi qu'aux objectifs nécessaires pour lesquels l'évaluation se situe entre **20% et 59 %**,
- La priorité « Maintenir » qui s'agit d'objectifs indispensables et un nécessaire (6.2) dont l'évaluation est égale ou supérieure à **60 %** ;

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

- La priorité « Enjeu à long terme » qui s'agit d'objectifs souhaitables dont l'évaluation est inférieure à **60 %** ;

VI.2.4. Les besoins en données:

Le tableau ci-dessous présente l'indice des besoins en données.

Objectif	Besoin en donnée
3.5 - Développer des partenariats. 4.3 - Assurer la cohérence entre les différents échelons de prise de décision. 5.3 - Assurer la cohérence systémique. 7.2 - Favoriser la recherche et le développement. 8.2 - Appliquer le principe de prévention.	Très élevé
1.2 - Assurer l'accès et l'égalité face à la justice. 1.3 - Limiter les possibilités de corruption. 1.4- Encourager la compétence. 2.1 - Intégrer le développement durable dans les processus de gestion. 2.2 - Optimiser l'utilisation des instruments d'opérationnalisation du développement durable. 3.4 - Reconnaître la contribution des parties donnantes. 6.2 - Utiliser les mécanismes de communication appropriés. 7.5 - Gérer les risques associés aux nouvelles technologies. 8.3 - Considérer la perception du risque. 8.4 - Favoriser une répartition équitable des risques. 8.5 - Prévoir des mesures d'adaptations aux changements.	Elevée
1.1 - Améliorer l'efficacité, la responsabilité et l'inclusivité des institutions. 3.1- Favoriser l'engagement et la mobilisation autour d'une vision commune. 3.2 - Favoriser la participation des parties	Moyennement élevée

Chapitre 04 : Interprétation des résultats.

<p>prenantes.</p> <p>3.3 - Assurer l'inclusivité des mécanismes participatifs.</p> <p>3.6 - Considérer le niveau d'acceptabilité.</p> <p>4.1- Rapprocher la prise de décision des acteurs concernés.</p> <p>5.1 - Respecter le contexte légal.</p> <p>5.2 - Inclure des enjeux locaux spécifiques.</p> <p>6.1- Assurer l'accès à une information préalable, pertinente, compréhensible et juste</p> <p>6.4 - Mettre en place des mesures de suivi et d'évaluation.</p> <p>6.5 - Rendre des comptes de façon transparente.</p> <p>7.1- Optimiser le potentiel d'innovation et la diversification des options.</p> <p>7.3 - Favoriser la mise en œuvre des solutions nouvelles.</p> <p>7.4 - Favoriser l'accès aux connaissances et aux technologies.</p> <p>8.1- Identifier les risques.</p>	
<p>3.7 - Permettre l'exercice d'une citoyenneté active.</p> <p>4.2 - Favoriser la responsabilisation et l'imputabilité des acteurs.</p> <p>6.3 - Fournir l'information de base aux décideurs.</p>	<p>Faible</p>

Tableau N°14 : Les besoins en données de la dimension gouvernance. (Auteurs, 2017).

Du tableau ci-dessus on remarque que la majorité des Objectifs de cette dimension ont un besoin de Donnée **moyennement élevé**. Trois objectifs qui ont un Besoin de donnée **faible** (la suffisance de documentation) par contre les objectifs qui ont un besoin de donnée **élevé** et **très élevé** ; ont besoin plus d'informations et plus de données pour bien interpréter.

VI.3.Synthèse :

La dimension gouvernance s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable car elle atteint un seuil de **51%** qui est inférieur à **60%**, elle devrait donc être retravaillés.

VII. Les six dimensions de la GADD :

VII.1. Interprétation des résultats généraux :

VII.1.1. Diagramme radar générale :

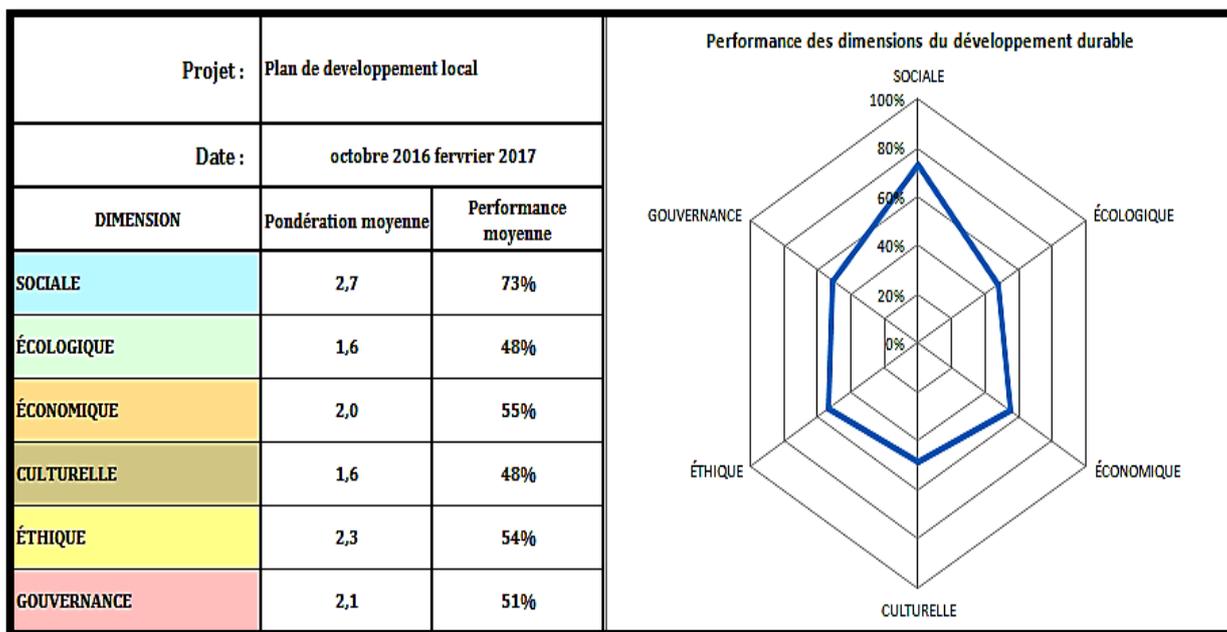


Figure N°17 : Diagramme radar des six dimensions de la GADD. (Auteurs, 2017).

Les résultats obtenus montre que ces dimensions ont des performances moyennes entre **48% et 73%** ; dont la majorité ont une évaluation inferieur a **60%** entre : **48%et 55%** (écologique, économique, culturelle, éthique, gouvernance) donc on peut dire que ces dimensions sont faiblement prises en compte dans le plan local de développement par contre on remarque qu'une seule dimension (la dimension sociale) a une évaluation supérieure **73%** donc elle est prise en compte dans le PLD d'une manière durable.

C'est ce qui résulte d'une performance pondéré de **54.8%** ; c'est une situation perfectible donc les dimensions sont faiblement prises en compte dans le PLD.

VII.1.2. Enjeux prioritaires :

Du tableur on remarque que des pondérations moyennes des six dimensions sont comprise entre **1.6 et 2.7** ce qui donne une moyenne des pondérations des objectifs associés de: **2.0**

C'est une moyenne des pondérations qui n'est pas élevé et qui signifie que la majorité des objectifs associés à cette dimension ont été pas jugés importants ou indispensables ; Les dimensions ne représentent pas donc un enjeu prioritaire majeur associé au PLD.

VII.1.3. Niveau de réponse aux ODD :

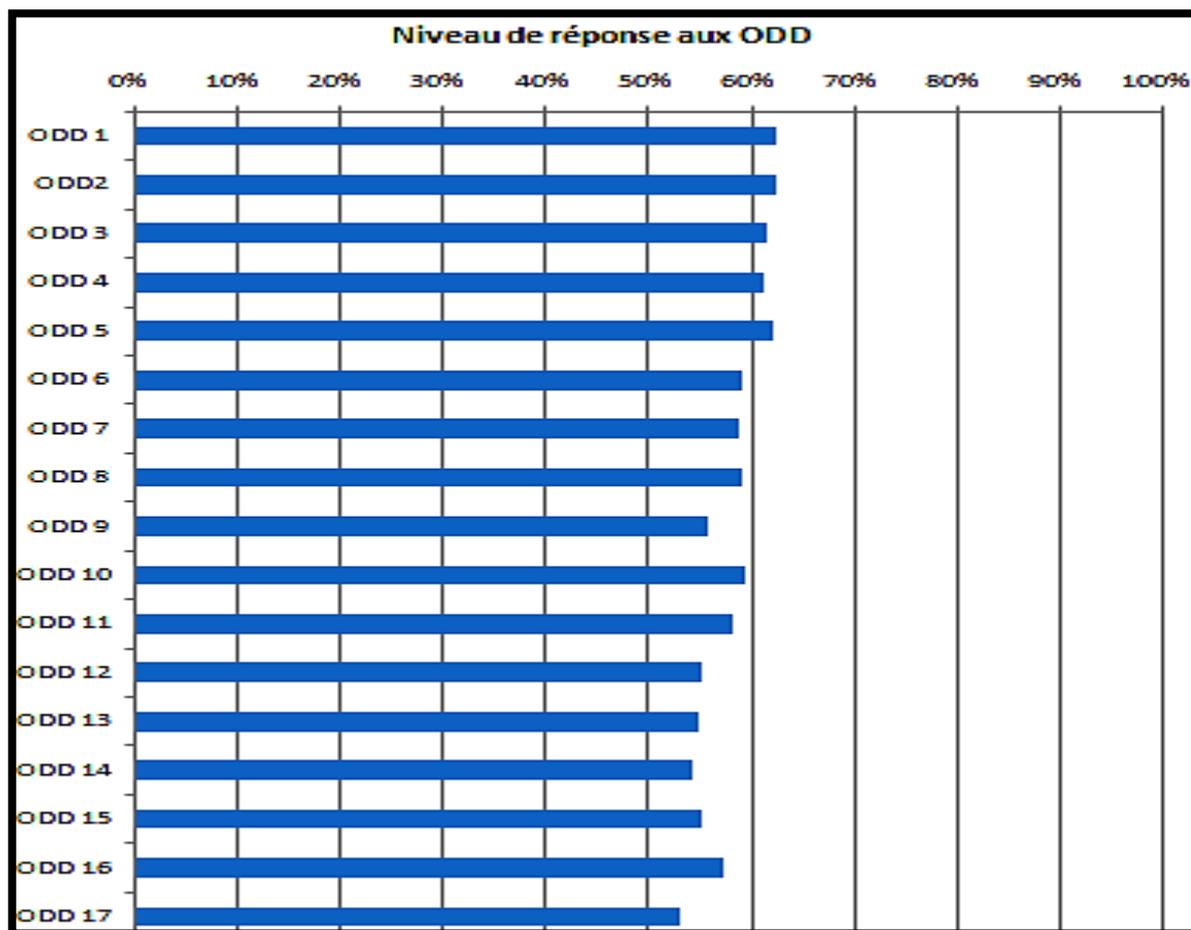


Figure N°18 : Niveau de réponse aux ODD. (Auteurs, 2017).

D'après la figure ci-dessus on remarque que la majorité des objectifs de développement durable ont une évaluation inférieure à **60%** sauf les cinq premiers objectifs qui appartiennent à la dimension sociale qui ont une évaluation supérieur ou égale à **60%**.

VII.2.Synthèse : ..

Les dimensions ne s'inscrivent amplement pas dans une démarche de développement durable car elles atteignent un seuil de **54.8%** qui est inférieur à **60%**, elles devraient donc être retravaillés.

VII.3 Les pistes de bonification :

Les pistes de bonifications les plus importantes des dimensions de la GADD servent à améliorer la performance du PLD en termes de développement durable (voir l'annexe N°06).

Conclusion :

A travers ce chapitre, nous avons atteint l'objectif principal de notre recherche grâce à cet outil d'analyse qui permet de réaliser une bonne évaluation ainsi que la prise en compte du développement durable au niveau de l'objet d'étude.

En évaluant la cohérence entre les interventions d'appui proposé dans le plan local du développement, on peut dire qu'on a arrivé à répondre à notre problématique de recherche.

A partir de l'interprétation des résultats obtenus on constate que le plan local de développement de la commune de Beni Ourtilane s'inscrit faiblement dans une démarche de développement durable (**il n'est pas amplement durable**) vue que la majorité des dimensions de la GADD atteint un seuil inférieur à **60%**, elles devraient donc être retravaillées pour mieux répondre aux besoins de la commune d'une manière durable.

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE :

L'attention portée par cette recherche est d'évaluer la performance du développement durable du plan locale de développement de la commune de Beni Ourtilane par le biais de l'utilisation de la grille d'analyse de développement durable de la francophonie (GADD-F), afin de Contribuer à l'amélioration de ce plan par la proposition de certaines pistes de bonification.

Cette recherche nous a permis en premier lieu, grâce à la partie conceptuelle de mettre en lumière les différentes définitions qui nous permet d'analyser, d'examiner et d'évaluer l'ensemble des pratiques et des expériences qui se rapportent à notre thème.

En deuxième lieu, la partie analytique nous a permis grâce à l'analyse des données graphiques de la GADD-F de mettre en relief les caractères prépondérantes notre objet et aire d'étude, en matière de spécificités d'une part et d'interpréter ses résultats obtenus d'autre part.

L'application de la GADD-F sur le plan locale de développement de la commune de Beni Ourtilane, nous a permis de constater qu'en réalité la notion de la durabilité est presque absente malgré sa présence à travers les lois promulgués ,la législation et même dans les textes introductifs de PLD. Cette absence renvoie au non implication et la faiblesse de coordination des acteurs, aux faiblesses de gestion et suivis imputés aux autorités et les services publics locaux, ajoutant à cela le manque enregistrée en matière d'évaluation des PSPP au niveau local.

Enfin, cette évaluation, nous a permis de confirmer notre hypothèse de recherche « La grille d'analyse de développement durable (GADD) est un outil qui permet d'évaluer de manière critique les actions entreprises dans le plan locale de développement et de leur impacts à l'échelle local et de proposer des pistes de bonification afin d'atteindre des niveaux de durabilité supérieures.»

Donc après avoir répondu à l'ensemble des sous question du thème à travers la partie conceptuelle, en se basant sur la partie analytique nous pouvons ainsi répondre à la problématique générale :

L'ensemble des 6 dimensions de développement durable atteint une moyenne de **54.8%** ; qui est inférieur à **60%**, donc le PLD de la commune de Beni Ourtilane s'inscrit faiblement dans la démarche de développement durable vue que la majorité des dimensions de la GADD-F (écologique, économique, culturelle ,éthique et gouvernance) n'ont pas atteint le seuil de la durabilité selon la GADD, Il devrait donc être retravaillé pour mieux répondre au besoin de la commune d'une manière durable.

Bibliographie

Bibliographie :

I. Les ouvrages format numérique consultés :

1. Bouchetata Ahmed, (s.d), les ouvrage du CRASC : Le développement local en Algérie : Importance de la formation aux nouvelles approches et à l'utilisation d'outils méthodologiques consulte le [Le développement local en Algérie Importance de la formation aux nouvelles approches et à l'utilisation d'outils méthodologiques.htm] consulté le : 12-11-2016.
2. Boutaud Aurélien, (Février 2005).Les outils de questionnement et d'analyse des politiques et projets en matière du développement durable(OQADD).p1.2.3.4.disponible sur [http://www.agora21.org] consulté le 2-11-2016.
3. Boutaud Aurélien, Brodhagb Christian, (2006), Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux, Natures Sciences Sociétés 14, p157, 158. Disponible sur [http://www.agora21.org] consulté le : 02-11-2016.
4. CEP de Florac,(1996) « Le développement durable : son concept » ,p4 et 16.
5. Cordonnier, Segger. M.-C, Khalfan, A, (2004). Sustainable Development Law, Principles, Practices, & Prospects, Oxford University Press, U.K. p. 156.
6. Darwin, (s.d), La Filiation de l'homme et la sélection liée au sexe–disponible sur[http://www.wikipédia.htm] consulté le 20/10/1016.
7. Dupuy, P. M, (1997) Où en est le droit international de l'environnement à la fin du siècle ?, R.G.D.I.P., 1997-4, Ed. Pedone, Paris. P158.
8. Groupe de travail, (2002) .le développement local, sommet de Montréal, p1et 3.
9. Lauriol Jacques, (2004) le développement durable à la recherche d'un corps doctrine, édition lavoisier, p137. Disponible sur [http://Cairn.info.htm],consulté le:20-10-2016.
10. Lévesque Julie et Labrie Sonia, (2004). Vers des communautés durables et en santé : grille d'analyse de projet, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, p2 et 3, disponible sur [http://www.rqvvs.qc.ca,pdf], consulté le 09/11/2016.
11. Veltz Pierre, (novembre 2000).le développement locale face à la mondialisation, Paris : la société des acteurs publics/CDC, Collection des Hexagonales.
12. Villeneuve et coll. (2014). Comment réaliser une analyse de développement durable? Guide d'utilisation de la grille d'analyse de développement durable adaptée par la Francophonie. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, p1 et 10.disponible sur [http://ecoconseil.uqac.ca/outils/PDF],consulté le:24-10-2016.

Bibliographie

13. Villeneuve, C., Riffon, O., Tremblay, D. (2016). Comment réaliser une analyse de développement durable? Guide d'utilisation de la Grille d'analyse de développement durable. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi., p 3.4.5.6.7.8.9.10.11. Disponible sur [<http://ecoconseil.uqac.ca/outils/PDF>],consulté le:24-10-2016.

14. Villeneuve Claude, Riffon Olivier, Wells Jean Robert et Grégoire Vincent, (Février 2009) L'encyclopédie du DD, édition des récollets, N85 –p2.

II. Les revues :

1. Bessaoud Omar, (2006).La stratégie du développement rural en Algérie, Options Méditerranéennes- Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A. Séminaires Méditerranéens.

N° 7, Décembre, p 85.

2. Bontron Jean-Claude, (1 juin 1996) Revue internationale d'éducation de Sèvres »Le monde rural : un concept en évolution », Pagination : 25-30 ISSN : 1254-4590, Date de publication : p1. disponible sur [www.ries-3303.pdf] ,consulté le:09-11-2016.

3. Boutaud Aurélien, Brodhag Christian, (2006). Natures Sciences Sociétés 14, Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux, NSS Dialogues,EDPSciences DOI: 10.1051/nss:2006020 ,p155.

4. Ferroukhi S. Benterki N. (Juin 2002). Revue semestrielle, n°10 » Le développement rural régional : une approche appropriée pour faire reculer la pauvreté en zones rurale.

5. Villeneuve Claude et Georges, (2016). Liaison Energie-Francophonie numéro 102 — 2e trimestre, Lanmafankpotin, le programme du développement durable à l'horizon 2030, Enjeux et défis de mise en œuvre, p12.

6. Villeneuve, Riffon Claude, wells Olivier, Grégoire Jean Robert, Vincent, L'encyclopédie du développement durable, p5.

Bibliographie

III. Les thèses et mémoires consultés:

1. Aulu Jean, Manjaka Hilaire, (2012).Analyse du plan communal de développement et ses impacts sur la riziculture, Université de Toamasina - Maitrise. Disponible sur [<http://www.agora21.org.pdf>],consulté le:13-10-2016.
2. BELALIA Ahlem, TALEB Maroua, ZOUAKI Chérif, (2014–2015).mémoire sur : L'évolution de l'habitat rural kabyle et le développement durable Étude comparatif de l'impact environnemental de quatre maisons d'habitation au village Menades , commune Ain Legredje, wilaya de Sétif.université de béjaia.p26-29.32 et33.
3. Boutaud Aurélien, (2005).Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? École Supérieure des Mines de Saint-Étienne (thèse de Science et Génie de l'environnement), Saint-Étienne, [lire sur le site agora21 [archive] (page consultée le 17 novembre 2008) consulté le : 20/10/ 2016.
4. Boutaud Aurélien, (mai 2004) « Bilan des OQADD : fiches descriptives des outils et démarches (liste des personnes interrogées », p465. Disponible sur [<http://www.agora21.org>] consulté le : 02-11-2016.
5. Menozzi Marco, (2012-2013).approche théorique du développement local durable et regard critique sur 15 années d'activités de dispositif d'agence de développement local en région Wallonne, encadré par Mme Dominique-Paule Decoster,université de Mons,p10.
6. Thèse: Le développement durable: mise en œuvre juridique et instrumentalisation du coinco.
[Enligne]:<http://www.gredeg.cnrs.fr/Seminairedoctoral/Fichiers/SEM_DOCT_CLAREBOU T.pdf>. Consulté le 27/10/2016).

IV. Les Documents divers :

1. CENEAP, (2009).PLD de la commune de Beni Ourtilane.
2. Groupe d'étude de recherche et d'appuit au développement, (Juin 2010).PLD de la communauté rurale de NDIAGO, Financé par le Programme National de Développement Local, p8.disponible sur : [<http://www.geradsn.org>] consulté le : 25-10-2016.
3. Mupenda Laurent, (2013-2015).Plan local de développement durable de la ville Montréal est, p 1.
4. ProCR, (Juin 2003).PLD de la Communauté Rurale de KeurBaka, Approuvé par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Koumbal, p8. Consulté le : 20-10-2016.

Bibliographie

V. Les Sites d'Internet consultés :

1. https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Grande-Motte
2. <http://Norme NF X60-500 Octobre 1988 Terminologie relative à la fiabilité - Maintenabilité - Disponibilité-wikipédia.htm>.
3. <http://Petit Larousse, définition de durable -wikipédia.htm>
4. <http://www.atalayoun.com>.
5. <http://www.adequations.org/spip.php?article568>
6. <https://books.google.dz/>
7. <http://www.depechedekabylie.com/>
8. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
9. <http://www.lagrandemotte.com/>
10. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/int%C3%A9gration/43533>
11. <http://www.livrespourtous.com/Developpement-durable.html>
12. <http://www.memoireonline.com>.
13. <http://www.ons.dz/>
14. <http://www2.unwto.org/fr>
15. <https://www.youtube.com/watch?v=TCsJwz5vMiA>
16. https://www.youtube.com/watch?v=d6jXieqc_NY
17. <https://www.youtube.com/watch?v=NyhrbWEouRw>

Annexe N°01 : Les questions de l'interview avec l'agent de service technique de l'APC de la commune Beni Ourtilane, Mr : M. A.

- 1-Comment l'APC de Beni Ourtilane a été doté du plan local de développement ?
- 2-Comment le PDL de votre commune est utilisé au niveau de vos différents services ?ou bien au niveau de votre service ?
- 3-Est-ce que votre commune a eu une avancée en matière du développement grâce au fait qu'elle soit dotée du PDL 2009 ?et comment ?
- 4-Qu'elles sont les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du PDL ?
- 5-Le PDL de votre commune vise le développement intégré et durable, quel est votre avis ?
- 6-Est-ce que vous comptez faire une réévaluation du PDL pour satisfaire ce qui manque pour la notion du développement durable ?

Annexe N°02 : Les modalités d'utilisation de la GADD-Fr version 2016.

Modalité d'analyse :

Cette grille permet d'effectuer une analyse détaillée d'une politique, d'une stratégie, d'un programme, d'un projet (PSPP) ou d'une organisation. Une telle analyse implique une pondération, puis une évaluation du PSPP basée sur des actions déjà planifiées. L'analyse implique également l'identification de pistes de bonification pour les objectifs où c'est pertinent. Ce mode d'analyse permet de prioriser les actions à entreprendre dans une démarche d'amélioration continue.

Voici comment procéder pour réaliser chaque étape.

Pondération des objectifs

Il convient au départ de pondérer chaque objectif en fonction de son importance dans le cadre de PSPP. Le groupe d'analyste doit déterminer les pondérations par **consensus**.

À l'usage, on se rend compte que la pondération se révèle un premier exercice de dialogue dans un groupe d'analystes provenant de différents horizons. En s'entendant sur l'importance relative de divers objectifs par rapport à une situation particulière, les analystes prennent connaissance des valeurs, des *a priori* et du vocabulaire des autres.

L'équipe d'analystes doit déterminer l'importance de chaque objectif pour les PSPP à l'aide d'une pondération. Pour chacun des objectifs, il faut se poser la question suivante :

L'atteinte de cet objectif est-elle indispensable, nécessaire ou souhaitable pour le succès des PSPP?

Les valeurs numériques de 1 à 3 sont utilisées pour déterminer l'importance à accorder à cet objectif pour la PSPP en question :

1 : objectif **souhaitable**: l'atteinte de cet objectif n'est pas jugée importante, ou il est non prioritaire ;

2 : objectif **important**: l'atteinte de cet objectif est importante mais ne figure pas parmi les priorités immédiates en lien avec les besoins visés par les PSPP ;

3 : objectif **indispensable**: l'atteinte de cet objectif est importante et figure parmi les priorités immédiates. Il est jugé indispensable au succès et à la réalisation des PSPP.

Il est important de mentionner que la valeur 0 **ne peut pas être accordée** lors de la pondération, car chacun des objectifs de la grille est pertinent lors de l'application du développement durable. Par conséquent, tous les objectifs sont soumis à l'évaluation et à la bonification.

La pondération sert à calibrer la grille. En effet, la pondération sera nécessairement différente pour analyser un programme artisanat et une stratégie énergétique. Aussi, des PSPP de même nature (éducation, industriels, agricole, énergétique, etc.) peuvent avoir des similitudes mais seront différenciés par des aspects locaux : une même stratégie énergétique ne sera fort probablement pas pondérée de la même façon en Belgique et au Burkina Faso.

Une colonne dans la grille permet de justifier la valeur de la pondération attribuée à chaque objectif.

L'évaluation des objectifs

Une fois pondéré, chaque objectif doit être évalué en répondant à la question suivante :

Comment les PSPP répondent à cet objectif ?

Les valeurs numériques de 0 à 100 % sont utilisées pour déterminer la performance des PSPP par rapport à un objectif donné. Le tableau suivant propose une échelle pour cette évaluation

0-09% : Le PSPP a des impacts négatifs importants sur cet objectif

10-19% : Le PSPP a des impacts négatifs de moyenne importance sur cet objectif

20-29% : Le PSPP a des impacts négatifs faibles sur cet objectif

30-39% : Cet objectif n'est pas pris en compte par le PSPP, mais ce dernier est sans impact sur cet objectif

40-49% : Cet objectif n'est pas pris en compte, mais ce dernier a des impacts positifs indirects sur cet objectif

50-59% : Cet objectif est faiblement pris en compte, sans mesures et actions concrètes, des impacts positifs faibles sont attendus

60-69% : Cet objectif est moyennement pris en compte, avec des actions prévues, mais sans se démarquer de PSPP similaires

70-79% : Cet objectif est pris en compte, avec des actions concrètes et quelques éléments innovants, des impacts positifs sont attendus

80-89% : Cet objectif est bien pris en compte, avec des innovations et des mesures concrètes, des impacts positifs forts sont attendus

90-100% : Cet objectif est fortement pris en compte, le PSPP fait figure d'exemplarité en la matière.

Les analystes peuvent procéder en établissant **une moyenne** de leurs notes respectives ou encore s'entendre sur une note commune en fonction de leurs discussions. Les évaluations doivent s'appuyer sur des actions actuelles et/ou futures pour la justifier, Dans le cas où des informations sont manquantes, l'indice de qualité, croisé à la pondération, fera ressortir l'importance à accorder à une cueillette de données (C.f. Indice de la qualité de l'évaluation - onglet "Analyse").

Actions planifiées ou déjà mises en œuvre et pistes de bonification

Les actions déjà planifiées ou celles qui ont déjà été mises en œuvre doivent être inscrites dans les cases appropriées de la grille d'analyse. Elles permettent de justifier les évaluations.

Analyse des bonifications

De même, les pistes de bonification imaginées et proposées pendant l'analyse doivent être inscrites dans les cases appropriées. Concernant les pistes de bonification, le logiciel génère une cellule rouge pour les objectifs à priorisation « Agir » et « Réagir ». Cela implique que les analystes ont l'obligation d'identifier des bonifications pour l'objectif en question.

Annexe N°03 : Les modalités d'interprétation des résultats de la GADD.

Interpréter les résultats de l'analyse

Un rapport d'analyse devrait habituellement être produit à chaque utilisation de la grille. Ce rapport vise principalement à déterminer les objectifs sur lesquels la priorité devrait être mise afin d'améliorer la performance du PSPP en terme de développement durable, mais également à souligner forces du PSPP ou de l'organisation. Voici des éléments qui pourraient être soulignés dans un rapport suite à une analyse détaillée.

Équilibre du projet et performance générale

Les diagrammes radars sont des outils de représentation graphique qui présentent visuellement les notes globales obtenues pour chaque dimension (6) et pour chaque thème (40). Toutes les notes sont présentées dans les tableaux et graphiques à l'onglet "Résultats". Chaque note est un indicateur de la performance des PSPP pour une des dimensions ou pour un thème du développement durable. Elle n'a pas de valeur scientifique, mais elle sert à comparer la performance entre les dimensions, entre les thèmes ou entre les PSPP de même nature.

Voici une appréciation qualitative des notes pouvant être obtenues pour une dimension ou pour un thème :

Moins de 20 % : Situation critique : La dimension ou le thème est affectée négativement par le PSPP ;

Entre 20 % et 39 % : Situation problématique : La dimension ou le thème est insuffisamment pris en compte dans le PSPP ;

Entre 40 % et 59 % : Situation perfectible : La dimension ou le thème est faiblement pris en compte dans le PSPP ;

Entre 60 % et 79 % : Situation satisfaisante : La dimension ou le thème est pris en compte dans le PSPP ;

Entre 80 % et 100 % : Situation excellente : La dimension ou le thème est fortement considéré dans les PSPP.

Des PSPP voulant s'inscrire dans une démarche de développement durable devraient atteindre un seuil minimum de 60% sur l'ensemble des 6 dimensions de la GADD-F. Des PSPP dont une des dimensions atteint moins de 60 % ont peu de chance de réussir dans la voie du développement durable. Ils devraient donc être retravaillés.

Priorisation

L'indice de priorisation vise à déterminer les objectifs sur lesquels la priorité devrait être mise afin d'améliorer la performance des PSPP en termes de développement durable. Plus un objectif est jugé important (pondération élevée) et peu performant (évaluation faible), plus il sera urgent de mettre en œuvre des mesures d'amélioration (pistes de bonification) pour cet objectif.

La priorité « **Réagir** » s'applique aux objectifs indispensables (pondération de 3) dont l'évaluation est inférieure à 40 % et aux objectifs nécessaires (pondération de 2) dont l'évaluation est inférieure à 20% ;

La priorité « **Agir** » s'applique aux objectifs indispensables pour lesquels l'évaluation se situe entre 40 et 59 % ainsi qu'aux objectifs nécessaires pour

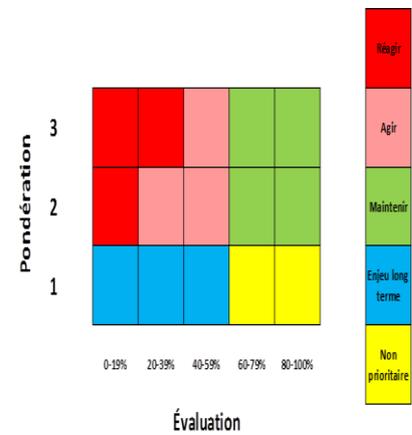
Lesquels l'évaluation est entre 20 et 59 % ;

La priorité « **Maintenir** » s'applique aux objectifs indispensables et nécessaires dont l'évaluation est égale ou supérieure à 60 % ;

La priorité « **Enjeu à long terme** » s'applique aux objectifs souhaitables (pondération de 1) dont l'évaluation est inférieure à 60 % ;

La priorité « **Non prioritaire** » s'applique aux objectifs souhaitables dont l'évaluation est supérieure ou égale à 60 %.

Algorithme de priorisation des objectifs à bonifier



Enjeux prioritaires

La GADD calcule automatiquement la moyenne des pondérations des objectifs associés à chaque thématique. Une moyenne des pondérations élevée signifie que la majorité des objectifs associés à un thème ont été jugés importants ou indispensables. Le thème représente donc d'un enjeu majeur associé au PSPP ou à une organisation. Les enjeux prioritaires sont les thèmes pour lesquels la moyenne des pondérations des objectifs associés est égale ou supérieure à 2,5.

Cette moyenne des pondérations est calculée automatiquement par le tableur, pour chaque thème, dans les tableaux correspondants dans l'onglet "Résultats".

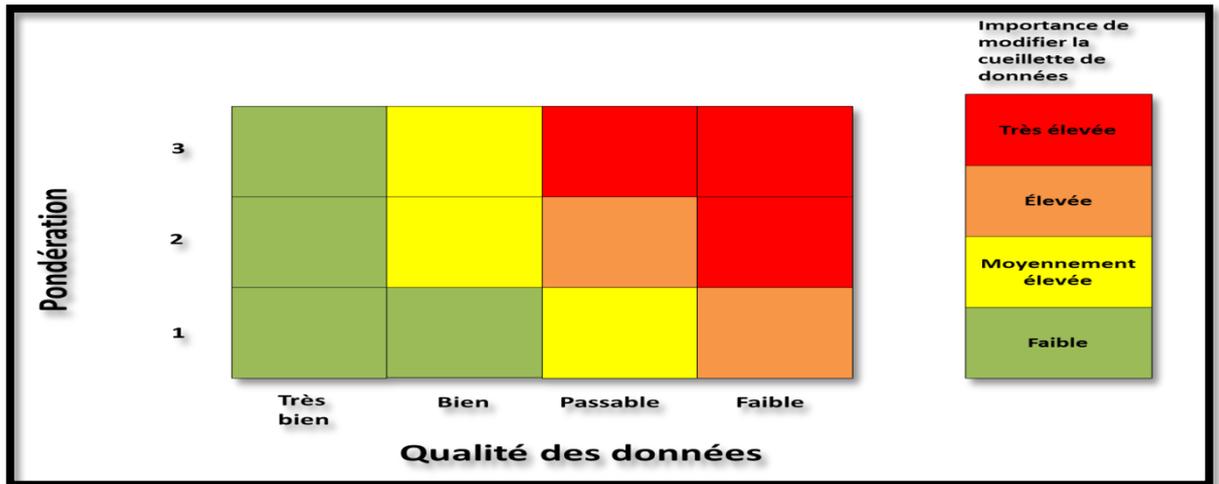
L'indice de la qualité des données

L'indice de la qualité des données permet de coter trois éléments : la corrélation, le statut et la fiabilité. Pour chaque objectif, dans la GADD-F, les analystes doivent évaluer ces trois éléments en lien avec l'objectif en attribuant une valeur, de 1 à 4, correspondant à leur situation.

Les cotations fournies par les réponses aux questions génèrent deux informations sur la qualité de l'évaluation des données :

1- La qualité des données : Très bien, bien, passable ou faible ;

2- Les besoins en données : Pour chaque objectif la qualité des données est croisée avec la pondération pour générer un indice de besoin en données. Plus un objectif est pondéré élevé, et moins la qualité des données est bonne, plus il sera nécessaire de recueillir des données en lien avec les trois critères mentionnés dans les questions.



Corrélation : D'où proviennent les données utilisées pour évaluer l'objectif?

1	Très bien	Directement des PSPP
2	Bien	De PSPP similaires (mêmes besoins, mêmes technologies, même contexte, etc.)
3	Passable	De PSPP différents
4	Faible	De PSPP génériques

Statut : Quel est le degré de maturité de la source des données utilisées pour évaluer l'objectif?

1	Très bien	Des actions complétées et mesurées
2	Bien	Des actions en cours de mise en œuvre
3	Passable	Des actions identifiées dans la planification, actions à entreprendre
4	Faible	Des engagements ou des volontés exprimées par les porteurs des PSPP

Fiabilité : Quel est la fiabilité des données utilisées pour évaluer l'objectif?

1	Très bien	Les données qui servent à l'évaluation sont vérifiées et basées sur des mesures ou sur de la littérature grise (document produit par les différents paliers gouvernementaux, les universités, les entreprises ou l'industrie).
2	Bien	Les données qui servent à l'évaluation sont vérifiées et sont basées sur des hypothèses ou elles sont non vérifiées et basées sur des mesures.
3	Passable	Les données qui servent à l'évaluation sont non vérifiées et basées sur des hypothèses ou qualifiées par un expert.
4	Faible	Les données qui servent à l'évaluation sont des estimations sans avis d'expert.

Niveau de réponse aux ODD

Une nouvelle fonctionnalité est présentement à l'étude dans la GADD. Cette fonctionnalité vise à évaluer le niveau de réponse aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les nations en septembre 2015. Les 166 objectifs de la GADD, lorsqu'ils sont intégrés dans les PSPP, permettent de contribuer à l'atteinte de différents ODD. Une matrice a donc été élaborée (onglet Matrice-ODD) pour déterminer dans quelle mesure chaque objectif de la GADD est susceptible de contribuer aux 17 ODD. Une valeur de 0 veut dire que l'objectif de la GADD n'a pas d'impact sur l'ODD, une valeur de 1 signifie que l'objectif a un impact faible ou indirect sur l'ODD, et une valeur de 2 signifie que l'objectif a un impact fort et direct sur l'atteinte d'un ODD.

En fonction de l'analyse (pondération et évaluation) faite avec la GADD, il est possible d'évaluer dans quelle mesure un PSPP contribue à l'atteinte de chaque ODD. Cette contribution est exprimée sous la forme d'un niveau de réponse à l'ODD, qui varie de 0 à 100%, et qui est présenté sous forme de tableau et sous forme de graphique dans l'onglet résultat.

Annexe N°04 : Détails du calcul des résultats globaux (dimensions et thèmes) :

La note de chaque objectif est obtenue en multipliant la valeur de l'évaluation par la valeur de la pondération. Ensuite, il faut multiplier la pondération par 100 pour connaître la note maximale qu'aurait pu obtenir l'objectif pour obtenir une valeur relative.

Par exemple, si l'on a pondéré un objectif à 2, et qu'il a été évalué à 40 %, la note obtenue sera de 80 (c.-à-d. $2 * 40$) sur une note maximale de 200 (c.-à-d. $2 * 100$), pour une note de 80/200. Il suffit ensuite de répéter ce calcul pour chaque objectif.

Exemples

- Un objectif pondéré 1 qui aurait une évaluation de 40 aura une note de 40 sur une possibilité de 100
- Un objectif pondéré 2 qui aurait une évaluation de 70 aura une note de 140 sur une possibilité de 200
- Un objectif pondéré 3 qui aurait une évaluation de 20 aura une note de 60 sur une possibilité de 300

Le résultat global d'une dimension (ou d'un thème) est la moyenne pondérée des notes de l'ensemble des objectifs de cette dimension (ou thème).

Pour obtenir la moyenne pondérée, le logiciel fait la somme des notes de tous les objectifs, divisée par la somme des maximums pouvant être atteints pour tous les objectifs.

En prenant pour exemple les trois objectifs de l'encadré précédent, nous obtenons

Une note globale de 240 (40+140+60)

Sur un maximum possible de 600 (100+200+300)

Ce qui donne un résultat (moyenne pondérée) de 40 % (240/600)

C'est de cette façon que sont calculés les résultats globaux des 6 dimensions du développement durable, ainsi que les résultats des 40thèmes. Ces résultats sont par la suite illustrés par le pentagone, l'indice de gouvernance et les six diagrammes radars.

Annexe N°05 : la GADD

Annexe N°06 : les pistes de bonifications les plus importantes des dimensions de la GADD.

Les dimensions	Les pistes de bonification
Social	encourager les projets de défense des droits humains de développement et de coopération avec d'autre pays, supporter les projets qui valorisent les femmes, les jeunes, les cultures traditionnelles qui visent la solidarité internationale , favoriser les produits de commerce équitable et supporter les projets de renforcement des capacités ,d'accès à l'éducation,
Ecologique	réduire la déforestation et planter des arbres sur des territoires qui en sont dépourvus, augmenter les stocks de carbone dans les sols,
Economique	<p>Achever le raccordement pour l'ensemble des villages - réhabiliter le parties du réseau électrique qui présente des traits de vétusté en l'adaptant au besoin actuel des habitant - Introduire l'usage de énergie renouvelable en tenant compte de la faisabilité économique.</p> <p>Instaurer des programmes de soutien aux entrepreneurs locaux de manière à prendre en charge les contraintes et les difficultés liées au caractère montagnard de la région.</p> <p>Organisation d'actions d'information et /ou de formation en faveurs des entrepreneurs de la région concernant la culture entrepreneuriale-</p> <p>Intégrer des modules sur la culture entrepreneuriale dans les formations dispensées au niveau local dans CFPA de Beni Ourtilane, de même pour le secteur de l'éducation (CEMs et Lycées).</p>
Culturelle	<p>Création des associations spécialisé pour la protection de patrimoine naturel- engagement de recherche pour développer des connaissances en rapport avec cet objectif.</p> <p>Enrichissement du contenu des programmes culturels à tous les niveaux (primaires, moyens et secondaires)- encourager le travail</p>

Annexes

	<p>des associations culturelles - dote les intuitions d'éducation de moyen humain et matériel nécessaire.</p> <p>Création des espaces et des projets qui peuvent permettre l'interaction entre les cultures, les échanges, et la communication qui sont au cœur de l'inter culturalité.</p>
Ethique	<p>faire la promotion d'une gestion axée sur l'autonomie et la transparence, encourager les comportements responsables, respecter la déontologie professionnelle et agir de manière transparente sans entraîner de menaces à la sécurité.</p> <p>Mettre un terme à l'exploitation, aux flux financiers illicites, au trafic d'armes, à la corruption et autres activités illicites, veiller à ne pas engendrer ou attiser des conflits,</p> <p>Prévoir des méthodes d'expression et de résolution des conflits, éviter d'attiser la polarisation, faire preuve d'empathie, intégrer dans les solutions gagnantes des éléments souhaiter par les perdants,</p> <p>Valorisation de Thajmâth qui était une instruction au sein de laquelle le dialogue d'opère et les règles éthiques sont fixées traditionnellement en Kabylie - Identifier les autres modalités éthiques du dialogue à entretenir avec l'ensemble des parties prenantes et les expliciter et vérifier qu'elles sont acceptées et partagées par l'ensemble du groupe, identifier et utiliser les mécanismes endogènes de dialogue existants,</p> <p>Après une période de réalisation de 4 ans il est temps de faire une étude d'évaluation en associant les différents acteurs, citoyens et les associations,</p>
Gouvernance	<p>Identifier les partenaires potentiels, en évaluant la complémentarité des compétences et des forces, en proposant des partenariats durables et équitables.</p> <p>Développer des attitudes de collaboration. Créer des espaces de dialogue constructif avec les parties prenantes. Utiliser des outils</p>

Annexes

	<p>qui peuvent permettre de rendre explicites les bénéfices du partenariat.</p> <p>Adapter les processus de gestion en place pour tenir compte du développement durable, en mettant en place un système de gestion du développement durable. En améliorant les modes d'action et les outils de gestion.</p> <p>développer les connaissances et les outils d'information scientifique et technique pour obtenir un meilleur développement dans tous les secteurs.</p> <p>évaluer le niveau et la nature des autres risques, en dressant un schéma de couverture des risques référant à l'ensemble des données et de l'information disponibles</p> <p>Favoriser l'acquisition des connaissances et la vision des parties prenantes sur le principe de développement durable ; et encourager leur participation dans l'organisation et la réalisation des différent projets - Organisation des focus-groupe le long de la réalisation des actions planifiées pour des fins d'évaluation et de suivis et de mise à jour de PLD.</p> <p>Mettre en place des mesures spécifiques et ciblées pour rejoindre les acteurs vulnérables ou isolés. Aller voir ces acteurs là où ils vivent, étudie ou travaillent.</p> <p>identifier et en mettant à contribution les instances et mécanismes décisionnels endogènes de prise de décision, soit en parallèle, soit en synergie avec les instances techniques formellement encadrées. Eviter les étiquettes qui peuvent renforcer les préjugés.</p> <p>La nécessité d'élaborer un programme de surveillance de l'évaluation des risques pour diminuer les éventuels impacts négatifs d'un projet sur le plan social, économique, et écologique.</p>
--	---

Les pistes de bonifications les plus importantes des dimensions de la GADD. (Auteur, 2017)

Les 17 objectifs du développement durable.

ODD	Libellé	Niveau de réponse aux ODD
ODD 1	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	62%
ODD 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	62%
ODD 3	Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	61%
ODD 4	Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	61%
ODD 5	Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	62%
ODD 6	Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	59%
ODD 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	59%
ODD 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	59%
ODD 9	Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	56%
ODD 10	Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	59%
ODD 11	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	58%
ODD 12	Instaurer des modes de consommation et de production durables	55%
ODD 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (en tenant compte des accords conclus par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)	55%
ODD 14	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	54%
ODD 15	Préserver et remettre en état les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les	55%

	forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
ODD 16	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	57%
ODD 17	Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat	53%

Les 17 objectifs du développement durable. (Auteur.2017)

CHAPITRE 03 :

Présentation d'aire et d'objet d'étude (la commune de Beni Ourtilane et son plan local de développement (PLD)).

CHAPITRE 02 :

Définition des concepts.

CHAPITRE 04 :

Interprétation des résultats.

PARTIE ANALYTIQUE

PARTIE CONCEPTUELLE

CONCLUSION GENERALE

CHAPITRE 01 :
CHAPITRE INTRODUCTIF

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE